

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE

Ou Recueil Historique & Politique
sur les matières du tems.

Contenant aussi quelques nouvelles de Littérature;

A
O Û T 1759.



A LUXEMBOURG;

Chez l'Héritière d'ANDRÉ CHEVALIER, vivant
Imprimeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine.

M. DCC. LIX.

*Avec Privilège de Sa Majesté Impériale &
Approbation du Commissaire Examineur.*

AVIS AU PUBLIC:

CE Journal paroitra, comme de coutume, régulièrement au commencement de chaque mois. On ne négligera également rien pour continuer à le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il sera possible. Pour cela on invite les Savans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. Ils sont priés d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) à l'Héritière de feu le Sr. Chevalier, qui a seul le fond de cet Ouvrage mensal depuis son origine, & le vend complet & par mois séparés.

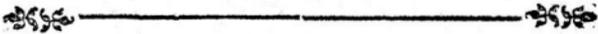
On trouve aussi chez la même Héritière, outre ses impressions; un grand assortiment de Livres de tous Pays. Elle débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques & Littéraires, entre autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres, par le Père Nicéron, Barnabite, à présent 44 vol.: Journal littéraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24 volumes en 42 parties, & continué: Bibliothèque Italique, ou Histoire Littéraire de l'Italie; 18 vol.: & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Savans, par Mr. de Beaumarchais, à présent en 12 Tomes 27 parties in 8^o nouv. édit. revûë par Mr. de Casumat 1740. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ladite Héritière le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi-bien que de la Bibliothèque Italique, & des Mémoires du P. Nicéron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliothèque raisonnée, qui contient à présent 34 tomes en deux parties chacun; & de la Bibliothèque Germanique, à présent 45 volumes.



LA CLEF
DU CABINET
DES
PRINCES DE L'EUROPE

Ou Recueil Historique & Politique
sur les matières du tems.

A
A O Û T 1759.



ARTICLE PREMIER.

*Contenant le précis de deux Volumes in-
octavo nouvellement imprimé, sous le
titre de Bigarures Philosophiques.*

LA Préface de cet Ouvrage, qui se trouve à Paris, nous en annonce le but : c'est d'apprécier les *systèmes courants* & de fixer le *dégré de confiance* qu'ils méritent. » Au surplus, ajoute l'Auteur, égayer de tems en tems ces hommes phlegmatiques qui voudroient toujours penser ; faire penser de tems en tems ces esprits frivoles qui vou-
droient

» droient toujours s'égayer; c'est ce qu'on dé-
 » sircroit bien, mais on n'ose se le promet-
 » tre. » L'Ouvrage est divisé en deux Parties ;
 qui forment deux Volumes; le premier de 244
 pages; le second de 294. Le premier contient
 les *visions* d'Ibraïm, & un *Essai sur la nature*
de l'ame : le second contient un *voyage aux*
Limbes & une *suite de l'Essai*.

LES VISIONS D'IBRAÏM. Cet Ibraïm étoit, dit-on, un Philosophe Arabe, enjoint au possible. Jamais il ne prenoit avec ses Disciples ce ton fastueux & scientifiques qui ébloût plus qu'il n'instruit. Peu jaloux de leur en imposer & de les duper, il ne discouroit qu'en badinant sur les sciences qu'il enseignoit. Ses Elèves toujours à l'aise avec leur Maître, osoient penser. Leur génie en étoit plus libre & plus hardi à prendre l'essor dont il étoit capable. Ici son début est une Dissertation assez plaisante sur le sommeil, dont il ne sauroit plus prescrire les bornes depuis qu'on n'en prescrit plus à la pensée, & qu'on donne de l'intelligence à la poussière & du raisonnement aux atômes, afin de tout expliquer par des systèmes universels.

Entre un homme qui dort & une plante qui végète seulement, nos Philosophes à la mode ne laissent pas la moindre différence qu'Ibraïm puisse saisir. Il développe les conséquences du système, & il les réduit à ce que tout dépend du liquide animal, dont le mouvement produit la veille & dont le repos produit le sommeil, de sorte qu'entre un homme fort endormi ou fort stupide, fort éveillé ou fort spirituel, on ne doit plus admettre aucune distinction. Cependant Ibraïm prétend que ce qu'on appelle ordinairement un homme éveillé, n'est qu'un Pantin, qu'une

qu'une Marionnette, dont le fluide animal ne remuë que les organes extérieurs, sans pénétrer jusqu'au cerveau qui reste *vide*, tandis que l'ame oisive dort. Dans les gens lourds, plus les organes paroissent assoupis, plus il croît l'ame active, éveillée & remplie d'idées qu'y porte le fluide animal en y concentrant son action.

De ces principes qu'Ibraïm pousse très-loin pour en rendre le ridicule plus sensible, il conclut qu'il n'y a peut être que deux espèces de gens qui veillent, les hommes de génie & les fous, parce qu'il n'y a qu'eux dont le fluide animal agit vivement le cerveau. La folie n'est qu'un plus, le génie n'est qu'un moins de cette agitation : ce plus ou ce moins est la seule distance qui les sépare. De là vient, dit Ibraïm, que ceux qui ont le plus d'esprit, sont les plus près de le perdre, ainsi la folie est ce qu'il y a de plus voisin du génie. Un fou ne s'endort qu'à mesure que le mouvement du fluide animal se ralentit & s'éteint, en quelque sorte, dans le cerveau. De là vient qu'en passant de la veille au sommeil, il passe par toutes les nuances qui séparent les différentes sortes d'esprits: en s'endormant il devient successivement *Philosophe, Poète, Orateur*. De là il tombe dans la *médiocrité* pour se perdre dans l'*imbécilité*; & si son sommeil devient profond, il le plonge dans une *inertie* qui l'abaisse au niveau des plantes qui ne font que végéter.

En sortant de ces spéculations, Ibraïm se jette dans des fictions morales, dont on pourra juger par l'exemple suivant qu'on suppose emprunté de l'Histoire des Egyptiens. Le meilleur de leurs Rois, nommé *Totis*, voulant en faire un peuple de Sages, envoya, dit Ibraïm, des Savans,

& fonda des Chaires & des Académies dans
 toutes les parties de son Royaume. « Les choses
 » parurent prendre le meilleur train du monde.
 » En assez peu de tems il se forma des Philo-
 » sophes, des Orateurs, des Doctes, des Litté-
 » rateurs en tout genre Malheureuse-
 » ment les femmes voulurent aussi devenir Sa-
 » ges, & cela gâta tout. Elles ne purent, ou
 » ne daignèrent point s'élever jusqu'aux Scien-
 » ces, on essaya de faire descendre les Sciences
 » jusqu'à elles. Alors les génies se rétrécirent,
 » il falloit se mettre à la portée du sexe
 » La Littérature commença donc à ressortir au
 » Tribunal des femmes, & leur décision de-
 » vint la mesure de la renommée des Auteurs.
 » Il ne fut plus question d'instruire, mais d'a-
 » muser. Le grand point étoit de montrer des
 » objets variés & de n'en approfondir aucun,
 » de divertir l'imagination & de laisser l'enten-
 » dement oisif, de remuer le cœur & d'engour-
 » dir l'ame. Bientôt on abandonna le beau
 » pour le joli, le bon pour le frivole, le so-
 » lide pour le superficiel, le raisonnement pour
 » les faillies, & le bon sens pour l'esprit. Le
 » goût de frivolité s'empara de tous les Egyp-
 » tiens; la folie leva la tête, & la sagesse resta
 » muette & confuse. » Le style d'abord, diffus,
 » dur & pesant, se perfectionna tellement que
 » les Ouvrages des Egyptiens devinrent des chefs-
 » d'œuvres de méthode, de précision & d'am-
 » nité. Mais il ne tarda pas à dégénérer : il avoit été
 » coulant, il ne fut que saillant; « il n'alla plus
 » que par sauts & par bonds; il devint si serré
 » qu'un Ouvrage paroissoit un canevas à rem-
 » plir, ou un Index qui présentoit en raccourci
 » ce que l'Auteur auroit dû détailler

» Cependant

Cependant (car il faut tout dire) les Egyptiens excelloient à certains égards. On ne dançoit nulle part comme chez eux , leurs meubles & leurs ajustemens étoient d'un goût exquis , ils étoient les premiers hommes pour donner une fête galante , &c. Aussi se picquoient ils de fournir les plus grands Maîtres dans les petites choses. Enfin les Egyptiens faisoient trois classes ; un tiers chantoit , un tiers dançoit , un tiers écrivoit des Romains ; tous extravaguoient Ce qui vous étonnera , ajoute *Ibraïm* , c'est que ce peuple se donnoit pour modèle aux autres Nations ; & ce qui vous étonnera encore davantage , les autres Nations le prenoient pour tel. » Le titre du Chapitre où *Ibraïm* débite ces Moralités est , *ne dirait-on pas qu'on parle de nous ?*

Les mœurs , comme le goût , se corrompirent en Egypte : Totis imagina que la Philosophie les éputeroit. Il arriva tout le contraire , les mœurs corrompirent la Philosophie. On rejetta tout ce qui auroit pû corriger , & on reçut avidement tout ce qui pouvoit favoriser l'esprit de libertinage. Quelqu'un dit qu'il étoit possible que la matière organisée & arrangée d'une certaine façon fût capable de penser ; & à peine l'eut-il dit , que mille échos répèterent dans toute l'Égypte : l'ame n'est rien moins qu'immortelle. Les Sages à la mode s'étoient fait un système à part. Ils ne le publioient point en corps ; mais ils en fesoient les membres d'endroit en endroit. Celui qui avoit l'adresse de réunir ces maximes éparées & assez de pénétration pour en saisir le sens , trouvoit mille

» mille choses singulières & inouïes , par exem-
 » ple, que le Globe que nous habitons n'étoit
 » qu'une bale que l'homme est au-
 » jourd'hui un peu plus que le cheval qu'il
 » dompte , mais que , dans le laps de tems , il
 » deviendra beaucoup moins ; que tout est
 » bien , & que les vertus & les vices sont des
 » choses de convention qui varient comme les
 » climats , &c. » Cependant Totis défolé gé-
 » missoit amèrement sur les defordres & sur la
 » licence de ses sujets. Les remontrances de son
 » zèle n'excitoient que la pitié des frivoles Egyp-
 » tiens. On ne l'écoutoit que comme un *bon*
viellard , qui tient encore *aux préjugés de l'en-*
fance.

Sans suivre l'Auteur dans toutes les fictions
 où son sujet l'entraîne , nous n'en recueillirons
 que cette conclusion : c'est que les Philosophes
 ne sont les organes de la sagesse & de la vérité
 qu'autant que leurs dogmes s'accordent avec les
 Loix de l'Etat , les regles des mœurs & les
 principes du vrai culte , & par conséquent qu'ils
 ne sont estimables & respectables qu'autant
 qu'ils sont vertueux & religieux dans leur doc-
 trine & dans leur conduite. » Mais , dit Ibraïm ,
 » emploient-ils les prestiges du raisonnement
 » pour obscurcir toutes nos idées ; s'occupent-
 » ils à confondre les limites du bien & du mal ;
 » débitent-ils ces systèmes physiques si dan-
 » gereux pour le moral ? Ne les regardons
 » plus que comme des hommes foibles &
 » ignorants qui nous racontent des songes. »

ESSAI SUR LA NATURE DE L'ÂME.

C'est un examen de cette proposition de Mr.
 Locke : *Dieu peut donner, s'il veut, à certains*
amas de matière, disposés comme il le juge à
propos,

propos, la faculté d'appercevoir & de penser. De l'aveu des génies les plus sublimes & les plus éclairés, l'immatérialité & l'immortalité de l'ame sont les plus importants objets de nos connoissances. Sur cet article, l'indifférence, l'indécision, l'incertitude, l'ignorance ne sont pas, pour nous servir de l'expression de Montagne, des *coussins* sur lesquels puisse doucement se reposer & s'endormir une tête bien organisée. C'est là ce qui force l'Auteur à étudier les principes des Matérialistes & à en tirer les conséquences. Si, entre ses mains, les armes qu'ils ont forgées pour faire des conquêtes, se tournent contre-eux, c'est qu'elles sont d'une trempe qu'on ne sauroit mettre à une juste épreuve, sans qu'elle en trahisse la foiblesse & l'infidélité. Nous analyserons aussi brièvement & aussi clairement qu'il nous sera possible, cette subtile controverse : commençons par les principes; nous viendrons ensuite aux conséquences.

1^o. Selon Mr. Locke & toute son Ecole; *penser, c'est agir de la part de l'Etre pensant.* Un corps pensant est donc en action. On ne sauroit le concevoir en action, sans le concevoir en mouvement, & quoiqu'il ne faille pas confondre le mouvement avec la pensée, dans l'hypothèse du Matérialisme, la pensée ne sauroit exister sans mouvement, puisqu'en supposant un amas de matière, arrangé d'une façon propre à le rendre capable de penser, M. Locke & tous ses partisans assurent que *jamais cet amas n'aura des pensées, si les objets ne viennent agir sur les organes dont il est pourvu.* De l'action de ces objets, il ne peut résulter qu'un certain mouvement. Ce cas de matière ne pourra donc jamais

jamais penser, s'il n'y survient certains mouvemens.

2°. Un corps sans ame ne peut avoir de nouvelles perceptions sans une nouvelle émotion des sens externes, ni se rappeler d'anciennes perceptions sans quelque émotion des sens internes; donc point de perception sans mouvement.

3°. Ce mouvement qui accompagne nécessairement la pensée, n'est point un mouvement de tout le corps pensant. Le transport d'un corps endormi ne lui donne aucune pensée. Dans le corps pensant, le mouvement, compagnon de la pensée, n'est donc qu'un mouvement interne, qu'un mouvement de ses parties.

4°. Il y a donc, dans le corps qui pense; une partie, une molécule où réside la faculté de penser : les organes externes & internes ne la déterminent à penser qu'en agissant sur elle, qu'en la remuant. Leur action qui l'avertit de penser, n'est qu'un mouvement qui la frappe. Si ce choc ne lui imprime qu'un mouvement de transport, qu'un mouvement local qui ne dérange rien dans sa substance, il ne doit pas plus la faire penser que le mouvement insensible de la terre, d'un vaisseau, ou de toute autre voiture. D'ailleurs, comme on l'observe dans la suite de cet Essai, elle ne sauroit recevoir en même-tems plusieurs mouvemens différens qui soient de cette espèce; elle ne pourroit donc avoir à la fois plusieurs perceptions différentes, ni par conséquent juger ou raisonner en aucun tems, ni même avoir ensemble plusieurs sentimens ou sensations différentes : ce qui est également contraire à l'évidence & à l'expérience. Reste donc que le mouvement qui fait penser une molécule, n'est qu'un mouvement

vement, qu'une agitation interne des parties qui la composent.

5^e. Ainsi, dans l'hypothèse des Matérialistes, toute molécule dont les parties ne sont susceptibles d'aucun mouvement, n'est-elle même susceptible d'aucune pensée. Pour qu'une molécule pense, il faut donc, selon ce système, qu'il arrive quelque dérangement interne aux parties de la substance.

De ces principes du Matérialisme, l'Auteur déduit une suite de justes corollaires.

I. *Donc les élémens ne pensent point.* En voici la démonstration Dans le monde, la matière est toujours divisible, sans être jamais divisée à l'infini. Il y a donc, dans la matière, des particules si minces qu'elles échappent à toutes les divisions que l'art & la nature opèrent. Ces particules jouissent, si-non d'une vraie indivisibilité, au moins d'une vraie *indivision*, qu'on nous passe ce terme. Aucune division ne les entame, aucun changement ne les altère. Elles sont donc aussi réellement indivisibles & immuables dans leur substance interne, que si elles étoient absolument indivisibles & immuables dans leur essence. Or ces particules qu'on appelle des *atômes*, des *éléments*, des *principes*, ne sont susceptibles d'aucun mouvement interne : donc elles ne peuvent penser.

II. Ces éléments combinés ne peuvent pas plus penser que séparés. La combinaison ou jonction de deux éléments n'ajoute & n'ôte rien ni à leur être, ni à leurs propriétés. Avant leur combinaison, ni l'un ni l'autre n'avoit la faculté de penser ; donc après leur combinaison, ils ne l'ont pas davantage. Si, en se combinant, ils acquéroient cette faculté, l'un donneroit

neroit à l'autre ce qu'il n'avoit pas, ce qui est absurde. Les joindre ensemble, c'est ajouter un zéro de pensée à un zéro de pensée. Il leur est donc aussi impossible, conclut l'Auteur, de former un tout penant, qu'il est impossible à deux élémens immobiles de former un tout mobile.

III. Donc aucun corps, soit brute, soit organique, ne peut penser. Toutes ces espèces de corps ne sont que des collections d'atômes ou d'éléments, lesquels assemblés, comme séparés, sont absolument incapables de penser : donc il n'est point de matière qui puisse penser.

Les Matérialistes ne sauroient se plaindre que l'Auteur élude aucune des hypothèses & des comparaisons, dont ils tâchent d'étayer leurs différens systèmes. En pressant ces suppositions & ces parités, l'Auteur en exprime une foule d'absurdités qui effraient trop le sens commun, pour ne pas révolter contre les systèmes d'où elles sortent. Ici nous renvoyons nos Lecteurs à l'Ouvrage même, où tous ces fragiles & honteux appuis se brisent devant l'évidence bien pénétrée de cet argument principal : *Dans les pures élémens, nul mouvement interne, & par conséquent nulle action, nulle pensée.*

Pour se soustraire à cet argument victorieux, on imagine dans chaque atôme une pensée propre, unique, invariable, indépendante de tout mouvement, & attachée à la seule forme de l'atôme. Cette imagination si gratuite & si bizarre, n'est pas seulement insuffisante, elle est contraire à l'état & aux phénomènes les plus communs de la nature pesante. En effet, ces atômes immobiles dans leur composition interne,

ne,

ne, inaltérables dans leur forme d'où dépend leur *pensée unique*, n'auroient ni action, ni moyen pour se communiquer leurs pensées : la pensée de l'un seroit donc pour l'autre aussi nulle que si elle n'existoit pas : entre-eux donc nul commerce, nulle société. Isolé des autres, concentré dans son être, chacun de ces atômes vivans n'auroit pas le sentiment plus étendu que s'il étoit le seul être pesant dans la nature. Le corps pensant deviendroit donc insensible à tout ce qui se *passé de physique* hors de son être : nouvel abîme d'absurdités : de quelque côté que se tourne le Matérialisme, il se creuse des gouffres ténébreux, où, à chaque pas, sa folie l'enfonce.

Finissons l'Extrait de cet Essai par quelques réflexions simples & raisonnées, que l'Auteur oppose à des propositions qu'il a tirées des Ouvrages de Mr. Locke.

Nous ne concevons pas le *mobile*, qui porte la pensée dans la substance spirituelle ; mais nous concevons que ce mobile ne sauroit absolument verser la pensée dans la substance matérielle.

Quoique nous ne puissions nous figurer un Être immatériel, nous n'en sommes pas moins sûrs de son existence. La pensée existe : elle ne sauroit exister dans un Être matériel ; donc elle existe dans un Être spirituel ; donc il existe un Être de cette nature.

« Il est contre les propriétés essentielles « des élémens corporels de penser : il est donc « aussi contre l'essence des corps de penser. « Dieu ne peut donc faire penser quelque Être « matériel que ce puisse être, sans changer « l'essence de la matière. »

Quoi-

Quoique la matière & l'esprit soit également substances, l'un & l'autre n'en sont pas pour cela également capables de penser. Quoique l'eau glacée & le fer rouge soient un corps, la puissance de brûler ne leur est cependant pas également commune.

Les végétaux & les animaux, s'ils ne pensent point, ne sont point des degrés pour monter à l'homme pensant : or ils ne pensent point, s'ils ne sont que matière : donc la gradation qu'on y cherche est imaginaire & nulle. « D'ailleurs, » demande l'Auteur, en quoi nous intéresse » l'essence des animaux ? Que ce soient de pures machines ou des êtres pensans, que nous » importe ? Est-ce à nous à nous inquiéter de » ce que deviendra leur ame, supposé qu'elle » soit spirituelle ? Tâchons de pénétrer les vûes » de la Providence à notre égard ; voyons ce » que nous sommes, le reste ne nous touche » en rien. »

VOYAGE AUX LIMBES. Par le terme *Limbes*, nous entendons communément un lieu qui ne peut convenir ni à la présence, ni à l'action de personnages tels que ceux qu'on produit ici sur la scène. Il falloit donc imaginer une autre demeure où le Voyageur eût rencontré ces défunts Philosophes qu'il trouve fort empressez à s'informer comment les hommes menent aujourd'hui la Philosophie dans notre monde. Car, dit un d'entre-eux, *il y a long-tems que la Philosophie ne les mene plus.* Le Voyageur saisit cette occasion d'exposer l'embaras de nos faiseurs de mondes, qui veulent tout devoir à la matière. La formation des animaux & des hommes est pour eux un terrible ouvrage. Pour s'en tirer, dit le Voyageurs, ils se

se sont avisés de remonter à la jeunesse de la nature, de la surprendre dans un de ces momens de fécondité, où l'énergie de ses forces productives enfante un animal informe; celui-ci en engendre d'autres mieux organisés. Dans leur succession, ces générations se perfectionnent peu à peu & par degrés, jusqu'à ce qu'elles arrivent à l'homme, leur chef-d'œuvre & le terme où elles ne s'arrêtent que pour dégénérer bientôt, de sorte qu'après avoir franchi la sphère des brutes à la faveur d'une organisation qui s'est améliorée, l'homme y doit rentrer par la caducité de la même organisation qui se détériore insensiblement, dès qu'elle n'est plus susceptible d'amélioration.

Cet entrepôt de générations, ces rêveries creuses, ces inventions aussi froides que folles font pitié aux Philosophes de l'autre monde. Cependant on les représente aussi comme tenant de vieilles erreurs qui ne valent guères mieux, & conservant en entier leur caractère d'estêtement & de présomption. « Le hazard, dit un d'eux, & une matière éternelle ont tout fait. « Notre ame est un tissu délié, un roseau qui se déchire à la mort. De purs esprits, il n'en exista jamais, & il vaudroit mieux dire que le vuide même est corporel, que d'admettre quelque chose qui ne soit pas corps. Après la mort point de sentiment, point de récompenses, point de punition; rien à espérer pour les bons, rien à craindre pour les méchans. L'utilité générale & le consentement commun doivent être les deux grandes règles de nos actions, &c. »

Le quartier des Métaphysiciens est l'endroit où la lumière philosophique éhloïit le plus. & éclaire

éclaire le moins. On y voit un Philosophe bâtir un système, ou il admet le fond de tout ce que nous voyons dans l'Univers, sans pouvoir s'empêcher d'en exclure *tout ce que nous y croyons voir.* Par exemple, point d'espace, d'étendue, de mouvement, de figure : ces choses & toutes les autres de ce genre n'existent qu'en *apparence.* On trouve aussi, dans le même quartier, des Philosophes modernes qui construisent des mondes à volonté. Ils ont à leur discrétion la *matière vive & la matière morte* ; ils font mourir l'une, & vivre l'autre comme il leur plaît. On n'a qu'à leur parler, on est sur le champ servi à souhait. Ils distribuent *l'intelligence & l'esprit* dans ces différens éléments, selon qu'ils en sont plus ou moins susceptibles à raison de leur *sensibilité*, de leur subtilité & de leur agilité.

Dans le conflit de leurs opinions, dont ils ne savent point démordre, dans la solution des problèmes qu'on leur propose, les Philosophes de l'autre monde disputent, s'échauffent & se lancent des traits aussi-bien acérés que s'ils vivoient encore en ce monde ; mais la plupart n'en sont pas seulement effleurés : ils ont une armure à toute épreuve. *Une vanité complète,* dit quelque part notre Voyageur, *est invulnérable.* Après les avoir entendus, on n'en fait que moins à quoi s'en tenir. « Ils ne peuvent
 » se réunir sur le moindre objet. L'un propose,
 » l'autre objecte ; l'un élève, l'autre abat & rien
 » n'avance . . . Irai-je, *demande-t-on*, me
 » confiner dans une glacière, ou me faire cul-
 » buter par une comète ? Prendrai-je des ma-
 » tériaux dans la substance du vuide, ou bâti-
 » rai-je un monde au feu & à l'eau ? Ferai-je
 » des

dés archées (avec Van - Helmont) ou avec d'autres des molécules organiques ; des œufs ou des anguilles ? Est - ce - là le fruit de cette rare sagacité , de ces longues méditations , de ces recherches immenses ? Oh ! que la nature est sublime & que la conception des hommes est rampante ! Ames philosophiques , je le vois bien , je ne suis point fait pour bâtir des mondes , & vous n'êtes point faites pour en imaginer le plan. » De tout ce que notre Voyageur a vû & appris sur sa route , il tire contre tous les partisans du Matérialisme cette conclusion aussi vraie qu'affligeante. Hélas , s'écrie - t - il , ces sublimes Génies ne savent ce qu'ils sont , où ils sont , ce qu'ils deviendront : c'est tout comme ici. Il n'est pas nécessaire d'avertir qu'on ne doit tourner aucune de ces Critiques au desavantage de la saine Philosophie & de la solide Métaphysique.

Les fictions comprises dans ces Bigarures ne peuvent être que l'Ouvrage d'un homme d'esprit & d'un bon Ecrivain.



Un particulier de Paris a découvert le secret , qu'on n'a pû encore bien trouver ; c'est de préserver de toute corruption l'eau douce que l'on transporte sur mer. Ce secret consiste en une composition qui a la consistance d'une pâte. On la plonge au fond de chaque tonneau , plein de cette liqueur , avec laquelle il ne s'en fait aucun mélange. Cette composition tient l'eau dans sa nature pendant deux voyages de long cours. Il n'y a qu'à observer de donner au tonneau un peu d'air au moyen d'une petite plaqué de fer blanc percée à jour en guise de raps. &c

dont la partie hérissée doit être tournée & cloiiée du côté de l'eau. Le Maréchal de Conflans charmé de la découverte & de ses essais, à ordonné qu'il en fût fait usage sur le Vaisseau qu'il est sur le point de monter. Au reste, l'invention est d'autant plus commode, qu'elle n'exige ni charbon ni peine. C'est-là une découverte des plus importante pour la navigation.

A R T I C L E II.

Contenant ce qui s'est passé de considérable en ANGLETERRE, & en HOLLANDE & aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.

LE Gouvernement & la Nation se félicitent d'autant plus de la conquête de la *Guadeloupe*, qu'au témoignage même du Général Barrington & du Chef d'Escadre Moore qui l'ont faite, la reddition de cette Isle, l'une des *Antilles* dont ils vantent la beauté & la fertilité, dépendoit, pour ainsi dire, d'un moment, puisqu'une heure après la Capitulation, que nous allons rapporter, il arriva au Camp des François un Exprès pour les informer qu'un secours de 600 hommes de troupes réglées & de 2000 Boucanniers aux ordres de Mr. de Brauharnois, venoit de débarquer à *Sainte Anne* avec de l'artillerie, des munitions & des armes pour 2000 hommes. Mr. de Bompert, qui avoit escorté ce secours, fut obligé de se rembarquer sans avoir pû rien tenter pour la défense d'une Colonie déjà soumise à l'obéissance de la Grande-Bretagne. On voit dans des dépêches du 9. Mai dernier, adressées à Mr. Pitt,

Pitt, Secrétaire d'Etat, un détail circonstancié de ce qui s'est passé à la *Guadaloupe* depuis le commencement de Mars jusqu'au 1. & 2. Mai, que le Gouverneur & les habitans signèrent séparément les articles de la Capitulation que voici.

ARTICLE PREMIER.

Nous, Gouverneur, Officiers de l'Etat-Major & autres, commandans les troupes régulières, fortirons de nos postes avec un mortier, deux pièces de campagne de fonte, dix charges pour chaque pièce, armes, bagages & honneurs militaires. *Accordé, à l'exception du mortier. Quant au canon, l'on restreint à quatre le nombre de dix charges pour chaque pièce, à condition que les troupes de Sa Maj. Britannique prennent possession des différens postes sur les trois Rivières; que l'Hôpital leur soit remis le jour suivant 2. de ce mois, dès les huit heures du matin, conjointement avec tous les Magazins de vivres & de munitions, armes & outils de guerre, & généralement tous Papiers concernant les revenus de l'Isle; le tout pour être déposé entre les mains d'un Commissaire que l'on nommera à cet effet.*

I I. On nous embarquera pour la Martinique sur un bon Vaisseau bien muni du nécessaire, & par le chemin le plus court. *Accordé.*

III. Le Commissaire-Général, les Officiers de Justice & d'Amirauté, ainsi que tous ceux chargés de commission de la part du Roi Très-Christien seront pareillement transportés à la Martinique, comme on vient de le dire. *Accordé en faveur du Commissaire-Général & des Officiers d'Amirauté; refusé aux autres.*

IV. Il sera permis aux Officiers de l'Etat-Major & autres de passer à la Martinique avec leurs femmes & leur famille. On leur fournira un Vaisseau bien conditionné & bien pourvu pour faire ce trajet par la route la plus courte. *Accordé.*

V. Ces Officiers emmèneront avec eux le nombre de Domestiques qu'ils ont à leur service par ordre du Roi; savoir, le Gouverneur 24, le Commissaire-Général autant, le Vice-Gouverneur 18, le Major

du Fort 15, les Capitaines chacun 12, les Lieutenans 8, & chaque Enseigne 6 pour sa personne. *Accordé.*

VI. On permettra à tous les Officiers qui possèdent en propre des biens immeubles dans cette Colonie (moi Gouverneur excepté, à moins que le Roi n'en dispose autrement) d'y constituer en Justice des Procureurs pour agir en leur nom jusqu'à la conclusion de la Paix générale; & s'il arrive que l'Isle ne soit pas restituée à la Couronne, ces Officiers auront la liberté de vendre leurs biens & d'en retirer le produit de la vente. *Accordé.*

VII. On donnera à Madame Duclieu, femme du Vice-Gouverneur-Général des Isles & Capitaine d'un des Vaisseaux du Roi, quelque Bâtiment en bon état pour la porter à la Martinique avec son équipage, ameublement, vaisselle, Domestiques & suite convenable à son rang. On stipule la même chose pour le transport de Madame l'épouse du Gouverneur, des femmes & des veuves d'Officiers de l'Etat-Major en cette Isle. *Il ne sera procuré qu'un seul Vaisseau à toutes les Dames.*

VIII. On renverra à son Gouvernement par le chemin le plus court Mr. de Folleville, Vice-Gouverneur de la Martinique, avec ses Volontaires; mais sans autre train, soit d'armes ou de bagage & de Valets que celui qu'il a amené dans l'Isle. *Accordé.*

IX. On renverra aussi à la Dominique le Sr. Avril avec son détachement, sans en excepter les armes & le bagage. *Accordé.*

X. Les personnes de guerre, tant Soldats que Matelots, seront échangés de part & d'autre. *Accordé.*

XI. Tous les Negres enrôlés dans les Compagnies de Boulogne, Petit, Dumolliere & Ruby, lesquels ont servi jusqu'au dernier jour de l'attaque, & dont on dressera une liste, obtiendront leur liberté aux dépens de la Colonie, en conséquence d'une Convention. *Accordé, à condition qu'ils évacuent l'Isle au plutôt.*

XII. Les équipages des Armateurs, qui souhaiteront d'aller à la Martinique, auront un Vaisseau pour y débarquer. *Accordé.*

XIII. On fixera un tems raisonnable, pendant lequel on puisse emporter les meubles, hardes & effets

effets en dépôt dans la Redoute & en d'autres endroits appartenans aux personnes qui doivent passer à la Martinique. Son Excellence le Général Barrington en protégera l'exportation jusqu'au lieu de l'embarquement. *Accordé de même.*

XIV. On garnira du nécessaire un Vaisseau particulier pour les malades & les blessés, en état de souffrir le transport; mais on aura soin des autres, jusqu'à ce qu'étant rétablis on les renvoie à la Martinique sous Pavillon blanc. *Accordé, sous condition néanmoins que ceux d'entre-eux, qui resteront dans l'Isle, n'y seront soignés qu'aux fraix de Sa Maj. Très-Chrétienne.*

XV. Tous les sujets du Roi de la Grande-Bretagne, que la crainte des châtimens pour crimes a obligés de désertir de leur Patrie, & qui ont porté les armes dans cette Isle, seront pardonnés & admis à y habiter comme Insulaires. *Ceux-là sont condamnés à en sortir.*

XVI. Les troupes du Roi dans la Grande-Terre jouiront des mêmes honneurs & des mêmes conditions que l'on accorde à celles de la Guadalupe. *On ne leur permet d'emporter ni mortier ni canon.*

XVII. Les troupes placées à la tête de la Redoute, & celles qui occupent les trois Rivières marcheront au poste du Camp de la garde. Elles s'y arrêteront jusqu'au jour de leur embarquement. *Les Bâtimens de transport se trouveront demain matin à la Grande-Baye pour y recevoir les troupes de la garnison, les équipages des Armateurs, & toutes les personnes qui vont à la Martinique.*

(Signé) J. BARRINGTON. JEAN MOORE.
NADAU DUTREIL.

Capitulation des habitans de l'Isle.

I. Les habitans sortiront de leurs postes avec tous les honneurs militaires; c'est-à-dire, avec leurs armes, deux pièces de campagne, Drapeaux déployés, tambour battant & mèche allumée. *Accordé, en considération de leur courageuse défense pendant trois mois d'attaque, mais à condition qu'ils mettent bas les armes, après avoir défilé vis-à-vis de nos troupes; qu'ils tiennent au Commissaire, nommé à cet effet, sous les Forts,*

Batteries, canons, mortiers, fusils & bayonnettes, munitions de toute espèce & outils de guerre, & que nous seront maîtres de placer dans toutes les places de l'Isle telles garnisons que nous jugerons à propos.

II. Les habitans des Isles de la Martinique, de Marigalante & de la Dominique, venus au secours de la Guadeloupe, auront la liberté de s'y retirer respectivement avec leurs gens, leurs armes & leurs bagages sur un Vaisseau, qui leur sera procuré & muni de provisions pour le passage. *Accordé, excepté ceux de Marigalante, qui seront envoyés à la Martinique.*

III. Les habitans de cette Isle conserveront l'exercice libre & public de leur Religion. On maintiendra les Prêtres dans leurs Paroisses, les Moines dans leurs Couvens & en tout ce qui leur appartient. On permettra aussi aux Supérieurs des différens Ordres d'envoyer prendre en France & dans les Isles voisines ce dont ils jugeront avoir besoin; mais toutes les lettres, écrites à ce sujet, seront portées au Gouverneur que Sa Maj. Britannique aura établi dans l'Isle. *Accordé.*

IV. Les habitans observeront une exacte neutralité; mais aussi on ne les obligera ni de servir contre Sa Majesté Très-Chrétienne, ni contre toute autre Puissance. *Accordé, pourvu que dans l'espace d'un mois, ou plutôt s'il est possible, ils prêtent serment qu'ils rempliront toutes les clauses de la Capitulation, & persisteront fidèlement dans le parti d'une exacte neutralité.*

V. On n'innovera rien dans leur Gouvernement civil, & les personnes, actuellement en charge, continueront d'administrer la Justice selon les Loix, les Coutumes & Statuts de l'Isle. Quant à la police intérieure, les habitans s'arrangeront là-dessus avec le Gouverneur de Sa Majesté Britannique. Supposé néanmoins que par le futur Traité de Paix, l'Isle fût cédée à la Grande-Bretagne, il dépendra d'eux ou de retenir la forme de leur propre Gouvernement politique, ou d'introduire chez eux celle établie dans les Isles d'Antigoa & de Saint Christophle. *Accordé; mais au cas qu'il vienne à vaquer quelques sièges dans les Tribunaux, le Conseil Supérieur de l'Isle nommera les personnes propres à les remplir, lesquelles*

recevront leurs Commissions de Sa Maj. Britannique, & tout Acte de Justice se fera en son nom. Quant à quelque changement dans le Gouvernement politique, nous l'accordons, entant qu'il sera conforme aux intentions du Roi.

VI. Les habitans & les Ordres Religieux seront maintenus dans la propriété & dans la jouissance de leurs biens, tant meubles qu'immeubles, nobles & roturiers, ou de quelque nature qu'ils puissent être. On leur laissera leurs Privilèges, Prérrogatives, Droits, Titres d'honneur, Immunités & exemptions; ainsi que la liberté aux Negres libres & Mulâtres. *Accordé.*

VII. Ils ne payeront à Sa Maj. Britannique d'autres Droits que ceux qu'ils ont acquittés jusqu'ici à sa Maj. Très-Chrétienne, sans autre taxe ou imposition. On lèvera les dépenses concernant l'administration de la Justice & les Pensions des Curés sur les revenus de l'Isle & sur le revenu des Doüanes, qui seront dûs à Sa Maj. Britannique, de la même manière que cela se pratiquoit sous le Gouvernement du Roi Très-Chrétien. *Accordé; mais au cas que le plein domaine de l'Isle vienne à être cédé à Sa Maj. Britannique par le Traité de Paix, alors elle deviendra sujette aux mêmes impositions qui se perçoivent aux Isles sous-le-vent, les moins surchargées de toutes celles de la dépendance du Roi.*

VIII. Il y aura un échange de tous les prisonniers faits pendant l'attaque. *Accordé.*

IX. Les Mulâtres & Negres libres, prisonniers de guerre, seront considérés comme tels & non traités en esclaves. *Accordé.*

X. Les sujets de la Grande-Bretagne, réfugiés dans cette Isle, soit pour cause de crime ou pour dettes, auront la permission de se retirer. *Accordé.*

XI. Nul des habitans, actuellement domiciliés dans l'Isle, n'entrera en possession d'aucune terre ou maison, acquise par don à titre onéreux, ou par toute autre voye, avant la conclusion de la Paix. Mais si alors cette Isle reste au Roi de la Grande-Bretagne, ceux des habitans qui n'aimeroient point de vivre sous le Gouvernement Anglois, pourront vendre leurs biens, meubles & immeubles, à quiconque il leur plaira, & se retirer ailleurs à leur choix,

choix, dans un espace de tems convenable qu'on leur limitera pour cet effet. *Accordé; mais ceux d'entre les habitans, qui voudront abandonner l'Isle, ne vendront leurs possessions qu'aux sujets de la Grande-Bretagne.*

XII. En cas qu'il s'agisse dans les négociations de Paix de quelque échange d'Isles, on requiert Leurs Majestés Britannique & Très-Christienne de donner la préférence à celle-ci. *Cela dépendra du bon plaisir du Roi.*

XIII. Il sera permis aux habitans d'envoyer leurs enfans en France pour y être élevés, de les retirer de-là dans leur Patrie, & de leur faire tenir des remises d'argent pendant leur séjour dans ce Royaume. *Accordé.*

XIV. On conservera aux habitans absens, comme pourroient être ceux qui servent actuellement sous les Drapeaux de Sa Maj. Très-Christienne, les biens qu'ils ont dans l'Isle, & dont la régie sera confiée au soin de Procureurs. *Accordé.*

XV. On n'empêchera pas les veuves d'Officiers & autres, présentement hors de l'Isle, d'en retirer leurs effets avec les gens de leur suite. *Accordé.*

XVI. Le Gouvernement de la Grande-Bretagne consentira à ce que les habitans envoient de leur Isle en Angleterre des denrées & productions qu'il n'est pas permis d'y transporter. *Accordé pourvu que parmi ces Marchandises il n'y ait rien que ce qui peut entrer dans le Royaume.*

XVII. On n'obligera point les habitans à fournir des logemens aux troupes, ni des Esclaves pour le travail des Fortifications. *Accordé. Sauf des barreaux qu'ils feront construire à l'usage du soldat le plutôt possible. Au reste les Negres, qui, avec le consentement de leurs Maîtres, mettront la main aux ouvrages publics, recevront le prix de leurs peines.*

XVIII. Les veuves & autres habitans que des raisons de maladie, d'absence, ou autres motifs valables empêchent de signer la présente Capitulation, s'en acquitteront dans un tems limité. *Accordé. Cependant tous les habitans de l'Isle, qui souhaitent avoir part à l'avantage de la Capitulation, seront obligés d'y souscrire dans l'espace d'un mois, à compter de la date de cette, ou doivent se résoudre à quitter l'Isle.*

des Princes &c. Août 1759. 103

XIX. Les gens appartenans aux Armateurs & autres qui, dépourvus de biens dans l'Isle, désireront d'en sortir, seront fournis de Vaisseaux & de provisions, soit afin de passer à la Martinique ou à la Dominique, selon leur choix. Néanmoins ceux d'entre-eux qui ont contracté quelques dettes envers les habitans, les liquideront avant leur départ. *Accordé.*

XX. Il sera au pouvoir des habitans d'affranchir les Negres, auxquels ils ont promis la liberté en récompense de leurs efforts pour la défense de l'Isle. *Accordé, sous condition qu'ils seront incessamment congédiés de l'Isle.*

XXI. Les habitans & les Marchands, compris dans cette Capitulation, jouiront de tous les privilèges attachés au Commerce, ni plus ni moins que les sujets de Sa Maj. Britannique dans toute l'étendue de ses Domaines. *Accordé, sans néanmoins leur affecter les prérogatives de quelques Sociétés établies en Angleterre, ou sans préjudicier aux Loix du Royaume, qui défendent de pousser le négoce en toutes autres parties que celles de sa domination.*

XXII. Les Députés de Grande-Terre n'étant pas munis d'un pouvoir suffisant pour signer la Capitulation, quoique la Colonie en admette les Articles sous l'autorité de Mr. Nadau, y apposeront leur seing lorsqu'ils auront reçu leurs pleins-pouvoirs. Ils exigent d'être compris dans toutes les clauses. *Accordé.*

Fait aux Quartiers-Généraux de Capesterre dans la Guadeloupe le premier Mai 1759. (Signé) J. BARRINGTON. JEAN MOORE. NADAU DUTRIEL. DEBOURG DE CLAINVILLIERS. DUQUERUY.

Nous les Députés de Grande-Terre, arrivés aujourd'hui avec pleins-pouvoirs, consentons à la Capitulation, signée le premier de ce mois entre Leurs Excellences Mr. le Général Barrington & Jean Moore, Ecuyer d'une part, & les habitans de la Guadeloupe d'autre part, conformément au 22me. Article de la même Capitulation.

Fait aux Quartiers-Généraux de Capesterre dans la Guadeloupe le 2. Mai 1759.

Signé *DUHUYEIS GAIYHETON.*

Loin

Loin de borner à la prise de la *Guadaloupe* les opérations de la campagne en *Amérique*, la Cour veut les pousser avec la dernière vigueur ; & son projet étant d'incorporer à l'Angleterre tout ce qui y sera pris sur les François, le Ministère a expédié des ordres au Général Barrington pour mettre la *Guadaloupe* dans le meilleur état de défense. Conséquemment plusieurs Ingénieurs sont partis chargés d'examiner les Fortifications, de réparer celles qui ont été ruinées, d'en construire de nouvelles, & de lever une Carte exacte tant de cette Isle que de celles de *Saintes* & de *Desfrade*. Au reste, le succès de l'entreprise sur la *Guadaloupe* enhardit à tenter celle de la *Martinique*. On en conjecture du moins par les renforts qu'on envoie au Général Barrington & à l'Amiral Moore qui ont fait cette conquête : & il semble que ce soit à la mer uniquement qu'on veuille se fixer aujourd'hui, puisqu'on abandonne la résolution qui étoit prise d'envoyer de nouveaux secours aux Alliés du Roi en Allemagne. C'est donc là autant qu'un consentement que les François y dominant, pourvû qu'ils ne puissent jamais disputer à la Nation Angloise l'empire des Mers. On ne laisse pas néanmoins d'être embarrassé depuis qu'ils font mine de vouloir faire une descente & une attaque dans l'Angleterre même. On en prend sujet de redoubler de précautions : les troupes réglées s'y rassemblent de toutes parts, quoiqu'on ne sache pas encore si c'est pour camper ou pour s'embarquer. Plus de cent Bâtimens de transport sont actuellement à *Spithead* & dans les Ports voisins attendant leur départ. L'Amirauté prend de son côté, au service de l'Etat, tous
les

les Armateurs de 18 pièces de canon & au-delà; & l'Amiral Hawke, dont la Flotte observe devant *Brest* celle des François, y a été renforcé par plusieurs Vaisseaux de Ligne partis de *Plymouth*; ce qui lui donne présentement la supériorité en nombre sur ceux de la Flotte Françoisé.

Mais, pour tout dire en peu de mots des arrangemens pris pour assurer le Royaume contre toute surprise ou entreprise de la part de l'ennemi, il faut dire que le Gouvernement n'en a omis aucun : Troupes réglées & Milice, Vaisseaux de guerre, Navires frettés & Armateurs à la solde, tout est en action à la Campagne, sur les Côtes, dans les Places maritimes, dans les Ports & les Chantiers. Outre les Ouvriers employés à la construction des Vaisseaux, & dont on a formé divers Régimens, les ordres sont donnés de dresser les listes non-seulement de tous les Batteliers & de leurs Apprentifs, mais généralement de tous ceux des Officiers subalternes des Douanes qui ont servi sur mer. Avec tant de précautions on croit pouvoir attendre de pied ferme l'orage dont l'ennemi menace la Grande-Bretagne, même la faire repentir d'avoir couru les risques de mettre en mer. On se moisonne en dépenses pour toutes ces précautions. La Dette nationale, qui montoit le 5. Janvier à 82776586 livres sterlings, se trouve augmentée jusqu'à 89 millions. Mais si la fortune seconde les efforts de la Grande-Bretagne dans les *Antilles* & dans l'*Amérique-Septentrionale*, il n'en est pas de même en *Asie* & en *Europe*; on n'y est rien moins que triomphant. Les François, comme nous l'avons marqué dans nos Journaux d'Avril
&

& de Mai de cette année, sont en possession du Fort *Saint David*, *Houdeloure* & *Trichinapaly*. *Madras* peut fort bien être aussi présentement en leur pouvoir. L'Allemagne attristée. On y a agi à pure perte pour les intérêts particuliers du Roi. Ses Etats redeviennent ce qu'ils ont été la campagne dernière. L'ennemi y rentre, & sans doute y exercera ce que la guerre permet sur-tout quand on se porte, comme on l'a fait, à la rupture d'une Convention; acte si sacré chez les Souverains.

Le 4. Juillet, le Prince Edouïard qui a un goût décidé pour la Marine, est parti de *Londres* pour *Portsmouth* où il montera un Vaisseau d'une Escadre destinée à une nouvelle expédition secrète, dont on se flatte tout succès, du moins qu'elle empêchera celle de *Brest* d'exécuter le projet qu'elle paroît avoir formé d'une descente en Angleterre. L'on doit en apprendre bientôt quelque nouvelle. L'Amiral Rodney, qui mit à la voile de *Sainte Helene* le 3. du même mois avec une Flotte de 18 Vaisseaux de Ligne, sans les Frégates & les Galliottes à bombes, a déjà fait un coup de sa main, mais à grands fraix, & sans avoir pû causer au *Havre-de-Grace* la défolation qu'il s'étoit résolu d'y porter. Il s'est présenté le 4. devant cette Ville de la Haute-Normandie au pays de Caux, d'où il a écrit à Mr. Pitt la Lettre suivante, à bord de la Frégate la *Vestale*, ensuite deux autres qui détaillent ce qu'il a continué de faire.

M O N S I E U R ,

Hier (4. Juillet) vers les trois heures de l'après-midi, j'arrivai à la rade du Havre, & y jettai l'ancre avec l'Escadre à mes ordres. Aussi-tôt je fis les dispositions nécessaires pour l'attaque. Je plaçai les
Galliottes

Galliottes à bombes dans un endroit où elles fussent à portée de ruiner les Magazins, les munitions de guerre & de bouche, ainsi que les Batteaux plats que l'ennemi a rassemblés dans la Ville & dans le Port. Les Capitaines des Vaisseaux du Roi la *Vestale*, la *Junan*, celui du *Deptfort* & son premier Lieutenant ont si bien réussi à prendre une position pendant la nuit, qu'ils doivent à leurs soins & à leur habileté l'avantage qu'ils ne tirent aucune bombe qui ne fasse son effet. Elles portent toutes ou sur les Batteaux, ou sur la Ville qu'elles ont déjà embrasée jusqu'à deux fois.

Je compte qu'en peu d'heures les autres Galliottes seront en état d'agir conjointement avec les deux premières. Celles le *Mortier* & la *Carcasse* m'ont joint ce matin, & bientôt ce renfort contribuera à augmenter nos succès. Je puis, Monsieur, vous assurer, comme témoin oculaire, qu'un grand nombre de bombes sont tombées parmi les Batteaux & les Magazins. Il faut l'avouer : le feu de l'ennemi, qui part de deux ou trois Batteries de mortiers, est assez vif; mais jusqu'à ce moment, neuf heures & demie du soir, nous n'en avons reçu aucun préjudice. Demain je vous apprendrai d'autres particularités, & peut-être celle que nos Galliottes auront rempli mon attente & la vôtre. L'ennemi paroît avoir beaucoup de troupes sur la Côte, & travaille à dresser des Batteries dans le Bassin. Pendant que je me hâte à quitter la plume, toutes nos Galliottes prennent leurs postes. On ne sauroit disconvenir que le feu de l'ennemi ne soit bien nourri, & le Colonel Desaguliers, à la conduite duquel je ne saurois assez applaudir, ne méritera pas moins son éloge.

Ce qu'on a de plus récent de l'*Amérique* & qui prépare à en apprendre bientôt quelque chose d'important, c'est que les Amiraux Saunders & Holmes, étoient partis le premier Juin de l'Isle Royale avec dix Vaisseaux chacun de 74 canons, quatre Frégates, trois Galliottes à bombes, & environ 120 Bâtimens de transport, chargés de troupes, d'artillerie, de provisions;

visions, de munitions, de chevaux & d'attirails de guerre : que cette Flotte devoit être suivie d'un second transport d'environ 3000 hommes, composés de montagnards Ecoffois & de troupes provinciales : Que l'Armiral Durell avoit pris les devans sur *Quebec* avec huit Vaisseaux de Ligne & deux Frégates pour s'assurer de la navigation du Fleuve *St. Laurent* : Que le Général Wolfe commanderoit les troupes destinées à en former le siège ; & que le Général Amherst, à la tête de celles qui avoient été rassemblées dans la *Nouvelle York*, hâtoit par terre sa marche en avant, afin d'aider aux travaux & au succès de l'entreprise. Les dépêches de ces Amiraux ajoutent que les François, après avoir démoli les ouvrages du Fort de la *Couëronne*, avoient abandonné ce poste & réuni toutes leurs forces pour la défense de *Quebec*, où l'on alloit se présenter.

La Nation attend d'autres avis de l'expédition méditée sur le *Canada*. Elle a reçu de *La Haye*, ou plutôt le Gouvernement pour elle, une réponse à la demande formelle du Roi faite par le Général York, Envoyé Extraordinaire de Sa Majesté auprès des Etats Généraux, du secours que la République des Provinces-Unies des Pays-Bas s'est engagée par Traités à fournir à la Grande-Bretagne dans le cas d'une invasion. Par cette réponse, rien moins qu'agréable, mais à laquelle on devoit s'attendre, les Etats-Généraux se sont excusés de donner le secours demandé, sous la raison qu'une telle démarche pourroit être regardée par la France comme une violation ouverte de la Neutralité adoptée par la République, & qu'elle ne manqueroit pas de l'exposer au ressentiment de cette

Puis,

Puissance. Il y a une autre cause, pour le moins aussi palpable de ce refus, qui vient de la déclaration de guerre à la France; on n'en fait cependant nulle mention dans la réponse. Ce fut le 21. Juin qu'elle arriva à *Londres* par un Courier. Le même jour il se tint à *Kensington* un grand Conseil sur les dépêches dont il étoit porteur; on en ignore le résultat.

On travaille actuellement à dresser une liste de toutes les captures de Bâtimens neutres dont les Corsaires de la Nation se sont emparés. Elle sera remise aux Juges des Appels pour en décider. En attendant cette décision, on assure que les trois Députés des Etats Généraux, qui sont toujours à *Londres*, sont d'accord avec les Ministres du Roi sur les principaux points du différend; qu'outre certaines conditions, on auroit réglé qu'à la réserve de ceux des Navires Hollandois, convaincus d'avoir fait un commerce clandestin, & par conséquent censés être de bonne prise, tous les autres seroient relâchés incessamment avec leurs cargaisons.

Il est question depuis quelques mois d'une Milice générale dans le Royaume. Malgré tous les efforts du Parlement & du Ministère, son établissement continuë de rencontrer des obstacles.

Le Général de Ligonier est nommé Grand-Maître de l'Artillerie, poste qu'occupoit le feu Duc de Marlborough. Il doit commander en chef toutes les troupes réglées & autres qui sont dans ce Royaume, lesquelles étant réunies avec la Milice qui est actuellement sur pied, pourront composer une Armée de 50 à 60 mille hommes.

H O L L A N D E.

Sur le secours prétendu par l'Angleterre au cas d'invasion, le Comte d'Affry, Ministre de France, a déclaré de la part du Roi son Maître aux Députés des Etats Généraux, que Sa Maj. étant résoluë de faire les plus grands efforts pour obliger ses ennemis à demander la paix, elle réitéroit à Leurs Hautes Puissances les assurances de son amitié sincère, & se flattoit qu'elles ne se laisseroient point séduire par les artifices de la Cour de Londres; que le Roi leur offroit la plus grande partie de ses forces pour soutenir le commerce de leurs sujets. On a témoigné à Mr. d'Affry combien les Etats Généraux étoient sensibles à ces offres; la prise de la *Guadaloupe* par les Anglois ne laisse pas de faire grande impression sur Leurs Hautes Puissances & consterne beaucoup les Négocians.

P A T S - B A S.

L'Armée Françoisse assemblée présentement dans la Flandres, est attendant les ordres pour se mouvoir & exécuter contre les Anglois le projet que la Cour doit avoir résolu. Mais il est encore incertain si la chose aboutira à une descente dans la Grande-Bretagne, ou si elle se réduira à quelque opération d'une autre nature. Voilà tout ce qu'on peut en marquer jusqu'à présent, & que *Dunkerque* est dans le meilleur état & pouvant recevoir dans son Port nombre de très-gros Vaisseaux.

Voici un Edit de l'Impératrice-Reine Apostolique du 4. Juin, publié à *Bruxelles*, & qui renferme un objet très-important pour le crédit des Négocians.

MARIE

des Princes &c. Août 1759. III

MARIE-THERESE &c. &c. &c. Les Banqueroures frauduleuses sont si contraires au bien commun de la société, & à l'intérêt du Commerce en particulier, qu'elles ont excité depuis long-tems l'attention des Législateurs éclairés. L'Empereur Charles V. déclara par son Edit du 7. Octobre 1531, que ceux qui seroient coupables de ce crime, seroient tenus pour Voleurs publics, & il réitéra cette Déclaration par l'Edit du 4. Octobre 1540, qui confirme & étend les dispositions du premier. Quelque sages que soient ces dispositions, l'expérience prouve qu'on a sçu les éluder par différentes espèces d'artifices, que la malice & la mauvaise foi n'ont que trop multipliés. La vigilance des Officiers, chargés de poursuivre la punition des crimes, en a été lassée ou rallentie; & il en est résulté un relâchement dans l'exécution de ces Edits, qu'il est important de faire cesser, en rendant à des Loix si salutaires toute leur vigueur; & en y ajoutant une nouvelle force, par des explications & des précautions ultérieures. *A ces causes*, Nous avons, de l'avis de nos très-chers & féaux les Chef-Président & Gens de notre Conseil Privé, & à la délibération de notre très-cher & bien-aimé Beau-Frère & Cousin, *Charles-Alexandre*, Duc de Lorraine & de Bar, notre Lieutenant-Gouverneur & Capitaine Général des Pays-Bas, ordonné & statué, ordonnons & statuons les points & Articles suivans.

*Edit contre
les Banquiers
rouliers
fraudeux
leurs.*

ARTICLE I. L'Edit du 4. Octobre 1540, que Nous tenons ici pour inséré, continuera à avoir ses pleins & entiers effets, pour autant qu'il n'y est pas dérogé par les Présentés, à la suite desquelles il sera imprimé.

II. Voulant déterminer ceux qui doivent être réputés Banqueroutiers frauduleux, Nous déclarons que seront censés tels, ceux qui en transportant ou en cachant leurs effets, se retireront clandestinement du lieu de leur résidence sans payer leurs dettes, ou contenter leurs Créanciers.

III. Nous déclarons pareillement Banqueroutiers frauduleux, ceux qui sans se retirer auront simplement diverti leurs effets en fraude de leurs Créanciers, qui auront supposé des Créanciers, ou déclaré plus qu'il n'étoit dû aux véritables Créanciers.

IV. Seront encore réputés Banqueroutiers frauduleux ceux qui après avoir présenté ou fait présenter Requête pour obtenir des Lettres d'induction, d'attribution, de cession, ou autres Bénéfices du Prince, auront transporté, cédé ou autrement aliéné quelques biens.

V. De même que ceux qui après avoir présenté, ou fait présenter Requête, pour obtenir quelque une des Lettres du Prince, dont il est fait mention à l'article précédent, auront signé des Obligations ou des Lettres de change, ou qui auront emprunté de l'argent, sans prévenir de leur recours au Prince ceux avec qui ils auront ainsi contracté.

VI. Enfin tous Négocians & Marchands, soit en gros ou en détail & toutes autres personnes, qui lors de leur faillite ne représenteront pas leurs Regîtres, Journaux, Livres de Commerce, ou autres, pardevant le Juge, le Magistrat ou la Loi de leur domicile, ou qui les auront malicieusement changés, altérés, ou autrement embrouillés au préjudice de leurs Créanciers, seront pareillement réputés Banqueroutiers frauduleux.

VII. Tous Banqueroutiers frauduleux seront poursuivis extraordinairement & punis de mort, sans pouvoir par les Juges & Officiers être usé de port, faveur ou dissimulation, à peine que si lesdits Officiers sont trouvés négligens, ou refusant de faire exactement leurs devoirs, ils seront obligés & poursuivables pour la dette entière des Banqueroutiers, qu'ils auront négligé ou différé de poursuivre, & outre ce suspendus ou privés de leurs Emplois, ou autrement punis selon l'exigence du cas.

VIII. Permettons néanmoins que dans les cas de Banqueroutes frauduleuses, où les Créanciers n'auront souffert qu'un préjudice de peu de conséquence, ainsi que dans les cas où il y aura des circonstances qui diminuèrent notablement le Dol & la grièveté du Délit, les Juges puissent mitiger la peine de mort, & condamner les coupables à d'autres peines corporelles, dont la moindre sera d'être attachés au Pilori, & bannis à perpétuité des Terres de notre obéissance.

IX. Nous voulons de plus, que ceux qui sciemment auront aidé ou favorisé la Banqueroute frauduleuse

d'usage, soit en facilitant aux Banqueroutiers les moyens de s'évader, soit en divertissant ou en recevant les effets, soit en acceptant des transports, ventes ou donations simulées, ou en se déclarant Créanciers pendant qu'ils ne le sont pas, ou pour plus grande somme qu'il ne leur dû, ainsi que tous autres, qui suivant l'Edit du 4. Octobre 1540, sont censés auteurs des Banqueroutes, seront obligés solidairement à payer & satisfaire entièrement toutes les dettes desdits Banqueroutiers, & en outre condamnés chacun en une amende de deux mille florins, applicable pour un tiers au profit du Dénonciateur, pour un autre tiers au profit de l'Officier exploitant, & pour le tiers restant à notre profit.

X. Ceux qui ne seront pas en état de satisfaire à ce qui est statué par l'article précédent, seront punis corporellement par exposition au Pilon, & par bannissement à perpétuité des Terres de notre obéissance, ou par autre peine plus griève & arbitraire, selon les circonstances du cas.

XI. Faisons défense à ceux qui auront présenté Requête à l'effet d'obtenir des Lettres d'Induction, d'Attermination, ou de Cession, ou après qu'ils auront produit leurs Régîtres, Journaux, Livres de Commerce ou autres, en conformité de l'article VI. de faire quelque payement, même aux Créanciers légitimes, à peine qu'ils seront déclarés déchus du Bénéfice qu'ils demandent, ou qu'ils ont obtenu, & que les Créanciers qui auront reçu ce payement, étant informés que pareille Requête étoit présentée, ou que les Régîtres étoient produits, seront tenus de restituer au profit des autres Créanciers la somme qui leur aura été payée, & au surplus privés de toute action à concurrence de la somme qu'ils auront reçue.

XII. Pour prévenir que les Banqueroutes ne soient facilitées à ceux qui obtiennent des Lettres d'Induction, par lesquelles la personne de l'impétrant & ses pleiges sont affranchis de tout arrêt pour le terme d'un mois, Nous déclarons que désormais il ne sera accordé aucunes Lettres d'Induction, à moins que ceux qui les demandent, n'ayent joint à leur Requête un état exact de leurs dettes & de leurs biens, affirmé sous serment pardevant un de nos Secrétaires

res, afin que l'on puisse préparatoirement juger par la balance de cet état, si les biens sont suffisans pour faire face aux dettes.

XIII. Finalement, Nous voulons que dans l'état des dettes on distingue par une note particulière, celles qui seront ajugées par sentence passée en forme de chose jugée.

Si donnons en mandement à nos très-chers & féaux les Chef Président & Gens de notre Conseil Privé, Président & Gens de notre Grand Conseil, Chancelier & Gens de notre Grand Conseil de Brabant, Gouverneur, Président & Gens de notre Conseil de Luxembourg, Chancelier & Gens de notre Conseil en Gueldres, Gouverneur de Limbourg, Président & Gens de notre Conseil en Flandres, Grand-Bailli, Président & Gens de notre Conseil en Haynaut, Gouverneur, Président & Gens de notre Conseil à Namur, Grand-Bailli de Tournay & Tournaisis, Ecoutette de Malines, & à tous autres nos Justiciers, Officiers & Sujets qui ce regardera, notre présente Ordonnance ils observent & entretiennent, & la fassent exactement observer & entretenir, sans port, faveur, ni dissimulation : *Car ainsi Nous plaît-il.* En témoignage de quoi Nous avons fait mettre notre grand Sêel à ces Présentes. Donné en notre Ville de Bruxelles le 4. Juin l'an de grace 1759 & de nos règnes le dix-neuvième. Etoit paraphé, *Ne. ut.* plus bas étoit, par l'Impératrice-Reine en son Conseil, étoit signé, *F. J. Mison*, & y étoit appendu le grand Sêel de Sa Majesté, imprimé en cire rouge à double queue de parchemin.

Son Altesse Royale le Duc Charles de Lorraine reçut de Vienne le 3. Juillet un Courier qui lui annonça que Leurs Majestés Impériales avoient conféré l'Ordre de la Toison d'or à Son Excellence le Comte de Cobenzl, leur Ministre Plénipotentiaire au Gouvernement des Pays-Bas, & à Son Excel. le Comte de Staremberg leur Ambassadeur à la Cour de France. Son Alt. Royale revêtra ces deux Seigneurs des marques de l'Ordre dont ils sont décorés. ARTI-

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.

ON a fait tirer au sort quinze hommes par Compagnie de chaque Régiment de France pour l'Armée navale. C'est un expédient qu'il a fallu mettre en usage pour éviter le mécontentement qui auroit résulté du choix, tant le Soldat marque d'ardeur à partager la gloire d'une expédition qu'il croit destinée contre l'Angleterre par l'armement aussi prodigieux que formidable qui est préparé dans les Ports du Royaume. Outre les Frégates, les Galliottes à bombes, les Brulots &c. on a préparé 500 Bâtimens armés chacun de deux pièces de canon de 24 livres pour le transport des troupes, des munitions, des vivres, des attirails de guerre. Les Batteaux pour l'Infanterie contiennent, ainsi que nous l'avons déjà marqué, 300 Soldats, & ceux pour la Cavalerie 50 Cavaliers avec leurs chevaux, qui s'embarquent dans dix minutes, & débarquent dans le même espace de tems, par un pont des mieux imaginé. Les troupes d'embarquement, on les fait monter à 47840 Fantassins & 9450 Cavaliers. Le Prince de Soubise doit les commander en chef & avoir sous lui huit Lieutenans Généraux & douze Maréchaux de Camp. Sur la Flotte il y aura vingt Médecins, cent Chirurgiens, cinquante Apoticaire, & deux Aumôniers par Vaisseau. Tant de dépenses seroient-elles seulement faites

pour retenir chez eux les Anglois, seulement pour les allarmer ? la chose n'est pas croyable. La seule Flotte de *Brest*, dont le Maréchal de Conflans vient de prendre le commandement, consiste en vingt Vaisseaux de Ligne, dont quatre de 80 canons, les uns de 74, d'autres de 64, le reste de 60 & en deux Frégates. Ses dispositions annoncent son départ prochain. Comme la Flotte de l'Amiral Hawke, qui l'observe, est à peu près égale à celle du Maréchal de Conflans, on a lieu de s'attendre que les deux Concurrents à la victoire ne manqueront pas de se signaler en cette occasion, ayant chacun de grands objets en vûe : Mr. de Conflans celui de seconder vraisemblablement la diversion qu'il s'agit d'opérer en Angleterre & de faire connoître que la Marine Françoisse peut se mesurer avec celle de la Grande-Bretagne à forces égales ; & Mr. Hawke celui de prévenir cette diversion, en voulant donner des marques de la certitude du droit de l'empire des Mers que la Couronne Britannique s'est arrogé.

L'Escadre de *Toulon* est de 14 Vaisseaux de Ligne sans les Bâtimens moindres, & aux ordres de Mr. de la Cluë. Elle fera voile pour passer le Détroit. C'est ici un nouveau combat à attendre avec celle des Anglois qui est dans la *Méditerranée*. La plus grande difficulté dans le projet contre l'Angleterre, est sans doute de franchir tous les passages pour la réunion des Vaisseaux armés dans les divers Ports du Royaume. On se le promet néanmoins de l'habileté des Officiers employés, des bons Marins & de l'ardeur des troupes. Par tout l'on est en garde & l'on a bien sujet d'y être pour les apparitions fréquentes des Vaisseaux Anglois vers toutes les

les Côtes du Royaume. Le 6. Juin ils en firent une avec une tentative aussi inutile que préjudiciable pour eux. Les Frégates la *Pleiade*, l'*Oiseau* & la *Topaze* avoient mis ce jour-là de grand matin à la voile de la *Ciottat* avec un petit vent pour rentrer dans le Port de *Toulon*. A peine eurent-elles doublé le *Cap Tiller*, que parut un Vaisseau ennemi de 70 canons, forçant de voiles à dessein de les combattre. Un second survint d'abord, ensuite un troisième. A cette apparition les Frégates donnerent le signal d'incommodité, & la *Topaze*, qui étoit beaucoup en arrière, rebroussa chemin vers la *Ciottat*. La *Pleiade* & l'*Oiseau* mouillèrent aussi près de terre qu'il leur fut possible, & se mirent à couvert des Batteries du Port. Malgré cette disposition, les Anglois attaquèrent à la fois les Batteries & les deux Frégates par un feu terrible, qui commença à midi & dura jusqu'à cinq heures du soir avec la même force, mais sans succès; ce qui les engagea à prendre le parti de s'éloigner. Au premier coup de canon, Mr. de la Cluë, Chef d'Escadre & Commandant dans le Port, enjoignit à tous les Officiers de secourir les Batteries. Non-content de cet ordre, il s'y porta lui-même avec des détachemens de Soldats & de Matelots, y passa le reste de la journée & la nuit suivante. Ce tems fut employé à la réparation des dommages causés par le canon ennemi. On eut 20 hommes tués & blessés; les Anglois doivent en avoir eu davantage, puisqu'on leur a vû jeter beaucoup de leurs gens à la mer, & un de leurs Vaisseaux surtout a été si maltraité en cette occasion, qu'il a fallu qu'ils employassent un grand nombre de Chaloupes pour le remorquer; d'autres ont

ont eu leurs mâts, leurs vergues & leurs manœuvres à bas. Les Frégates au contraire, peu endommagées, ont mouillé peu après le combat au même endroit, & l'Escadre Angloise, composée de 23 Vaisseaux de Ligne, continuoit les jours suivans jusques dans le mois de Juillet à croiser où elle croisoit depuis plusieurs semaines, à la hauteur de *Toulon*.

Ce ne sera vraisemblablement qu'après le passage du Détroit exécuté par l'Escadre de *Toulon*, que le Maréchal de Conflans mettra à la voile de *Brest*. L'armement de *Dunkerque* ne doit pas se joindre avec ceux qui sont faits dans les autres Ports. Sa destination a une autre vûe.

Toute l'expédition de l'Escadre Angloise, commandée par Mr. Rodney & composée de 32 voiles, s'est réduite à jeter près de 300 bombes sur la Ville du *Havre-de-Grace* & le Port, dont une vingtaine sont tombées dans la Ville, plusieurs sur le pavé, d'autres dans la mer, & beaucoup de crevées en l'air. Aucune de ces bombes n'a causé du dommage, si l'on en excepte quatre qui du toit des maisons ont plongé jusqu'aux celliers & blessé 25 personnes. Les Batteries du Port & de la Ville ont fait un feu terrible, mais qui n'a pas diminué celui des Anglois, pendant la nuit du 4. au 5. Juillet. Le feu s'est rallenti considérablement le 5. L'ennemi sentoit sa destruction prochaine s'il avoit continué. Tout son succès a été de brûler onze maisons, de mettre en pièce trois Batteries, après-quoi il a regagné le large avec précipitation, par la crainte du feu des Batteries qui le foudroyoit, & dont il prévoyoit qu'il seroit abîmé. Le 8. il étoit déjà retourné

des Princes &c. Août 1759. 119

à *Ste. Helene*. Voilà son expédition; & voici l'extrait d'une Lettre écrite au Ministère par le Chevalier de Soupire, Maréchal de Camp, commandant sous Mr. de Lally les troupes du Roi dans les *Indes-Orientales*, & datée de *Carangouly*, sur la Côte de *Coromandel* le premier Octobre de l'année dernière.

Ayant donné au Chevalier de Crillon un détachement pour chasser un Général Maure qui nous incommodoit, il le surprit à un quart de lieue de son Camp où se découvre la plaine, & le mit en fuite. L'ennemi se retira jusqu'à une petite distance de Tridentour & s'y établit. Mr. de Lally m'ôta le Chevalier de Crillon, qu'il envoya à Chittroupet avec 150 soldats, autant de Cypais & 50 Cavaliers d'élite. Celui-ci trouva à Randavachi un ordre qui lui enjoignoit de se faire suivre par les troupes de l'endroit, par quatre Compagnies de Grenadiers, un Piquet, une Compagnie de Dragons à pied & cent Chevaux; de marcher droit à Tridentour, & d'y attaquer le Camp du Général Maure. Il le surprit pour la seconde fois, & le combattit avec tant de succès, que si les Cypais, trop ardents à fondre sur les ennemis, n'avoient tiré de loin, aucun des Maures n'eût échappé du Camp pour annoncer la nouvelle de leur défaite. On leur tua environ 250 hommes, on leur en prit 200 autres avec 300 chevaux, 2 chameaux & 13 pièces de canon. Le lendemain de la victoire le Chevalier se rendit maître du Fort.

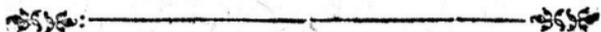
La guerre s'étendant à toutes les parties du monde, on a marqué quelque chose de l'*Amérique*; cette Lettre est de l'*Asie*. De l'*Afrique* il se présente que les *Salétins* ont déclaré

la guerre aux Anglois, & mis en mer contre eux onze Vaisseaux, dont quatre Frégates de 20 canons, un Chebec de 26, & six Galliottes chacune de quatre. L'Europe souffre le plus.

Le Roi a donné le Gouvernement de *Belle-Ile*, vacant par la mort de Mr. de Sernins, à Mr. de Chevert, Commandeur Grand-Croix de l'Ordre Royal & Militaire de St. Louis, Chevalier de l'Ordre de l'Aigle-Blanc de Pologne, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Commandant des troupes de Sa Majesté en Flandres & en Artois.

Le Marquis de Monteil, Brigadier des Armées du Roi, nommé à l'Ambassade de Pologne, ayant obtenu la permission d'être employé dans les Armées, le Roi lui substitué dans son Ambassade le Marquis de Paulmy, ci-devant Ministre & Secrétaire d'Etat au Département de la Guerre.

Sa Majesté a déclaré le 30. Juin, que l'Empereur avoit conféré la dignité de Prince du Saint Empire Romain à Mr. le Duc de Broglie, dont les marches également savantes & prudentes avec le Corps qui est à ses ordres dans l'Armée du Maréchal de Contades, méritent tout éloge. Elles sont les suites de sa journée glorieuse de *Bergen*.



E S P A G N E.

Les affaires de cette Monarchie continuent à languir par la continuation de la maladie du Roi, & les raisons que nous en marquâmes le mois dernier. Dans l'intervalle de ses inquiétudes il boit & mange ce qu'on lui donne ;
dans

Dans les révolutions on le voit comme expirant : maladie par conséquent autant qu'incurable, ne provenant que du cerveau. Personne ne le voit que trois Médecins, un Chirurgien, trois Valets de chambre & le Grand Chambellan. C'est-là toute la Cour à *Villaviciosa*, tous les Grands Officiers en étant de retour à *Madrid* depuis sept mois. L'Infant Don Louis, las d'y vivre séparé de son frère, est retourné à *St. Ildefonse* auprès de la Reine Douairière. Il en est donc, qu'un Conseil de Régence est d'une nécessité indispensable; il faut déroger, dans le cas présent, aux Loix de *Castille*, à moins de voir toutes les affaires confonduës dans une aussi vaste Monarchie; mais il faut, dit-on, l'année accomplie de la maladie du Roi, avant de pouvoir former ce Conseil. Du reste les troupes sont entretenuës sur un bon pied, l'Escadre également : composée de dix-huit Vaisseaux de Ligne & de quatre Frégates, elle n'a jusqu'à présent d'autre objet que de prévenir tout accident, & le Roi des Deux-Siciles, qui ne se rendra en Espagne qu'à la nouvelle du décès du Monarque.

P O R T U G A L.

Il n'y a pas grande consistance dans les affaires du moins dans la branche la plus nécessaire à un Etat, qui est le Commerce. Lorsque les Flottes tardent à revenir du *Bresil*, tout languit dans ce Royaume; on soupire, on gémit. L'argent étoit si rare à *Lisbonne* & par tout ailleurs au mois de Juin & de Juillet, que dans la Maison du Roi même il y avoit bien des arrétages à payer. La Flotte de *Fernambuc* est par conséquent attenduë avec la dernière impatience.

tience. Deux Navires en font déjà entrés dans le Port de *Lisbonne*, mais seulement avec des cuirs & des caisses de sucre; ce qui ne remplit pas un grand vuide. Quant aux suites de l'assassinat & aux personnes arrêtées sur soupçon, on n'en parle plus. Le Ministre Carvalho fait néanmoins tout ce qui est imaginable pour découvrir quelque chose sur le compte des Jésuites détenus. Ces Pères ont en sa personne un ennemi qui a gagné les faveurs du Roi, & auxquelles il en est ajouté journellement. Sa M. vient de le créer Comte sous le titre de *Comte d'Oeyras*, en lui donnant la Seigneurie de ce nom avec celle de *Pombal* à perpétuité pour sa Famille, outre une Commanderie de 4500 cruza-des pour lui, ses fils & ses petits-fils.

L'Italie ne présente rien de remarquable.

A R T I C L E I V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

Mouvements des Armées en Bohême.

LE plan des opérations des Armées Impériales & Royales, si bien concerté avec celles des Russes devoit avoir son effet: eh! ne l'auroit-il pas eu, sans les lenteurs, pour n'en pas dire davantage, des Généraux Russiens. On veut à présent en prendre une meilleure idée par le Commandement transmis à un Général en chef plus actif que le Général Fermer, quoiqu'on ne veuille pas destituer encore celui-ci de tout Commandement. Qui ne voit néanmoins que c'est faire durer les malheurs des peu-

peuples, que de faire durer une guerre si sanglante, si destructive en toute espèce, une guerre qu'une seule campagne auroit dû terminer au repentir du Prince qui l'a allumée, si le Maréchal de Daun avoit été secondé par les Russes. Après un campement assez long à *Schurz*, mais nécessité par toutes sortes de circonstances, il l'a enfin quitté. C'est la suite d'un voyage que le Lieutenant-Général de Laschy a fait à la Cour, & des instructions qu'il en a rapportées. Le 28. Juin Mr. le Maréchal se mit en marche avec une Armée de 90 Bataillons & de 126 Escadrons, dans le dessein de faciliter les opérations des Russes. Sa marche se dirigea par *Nauendorff*, *Lomnitz*, *Turnau* & *Reichenberg*, pour se porter vers la *Queiss*. Le Général de Harsch est resté à *Jaromirz* avec un Corps de 45000 hommes pour s'opposer aux marches de l'ennemi. Dans le même-tems, le Général de Gemmingen marcha vers *Gabel* pour se joindre au Corps du Général de Wehla ou même à la grande Armée, & en cas de besoin pour revenir sur le Général Harsch. Ces mouvemens & ce changement de position ont dû occasionner aux Prussiens opiniâtrément postés jusques là en défensive résolüe près de *Landshut* ayant le Roi à leur tête. Ce Prince sera obligé de partager aussi ses forces. Il faut qu'il oppose une Armée aux Russes, une au Maréchal de Daun, & une autre pour observer le Général Harsch, sans parler des Généraux de Ville & de Haddick, qu'il ne pourra contenir qu'en détachant de nouveaux Corps qui le harceleront. Des rencontres de Partis, des escarmouches inséparables des marches, les ont déjà accompagnés. Mr. le Maréchal étant arrivé le premier Juillet à *Reichenberg*, l'Armée a sejourné

dans les environs jusqu'au 5, qu'elle en partie dans l'ordre qu'elle avoit tenu en commençant la marche; savoir en deux Divisions, dont la première conduite par Mr. le Maréchal étoit composée de la seconde ligne & de la Cavalerie de la gauche. La deuxième par le Général de Buccow, étoit la première ligne & se faisoit suivre par l'Artillerie de réserve. Les Régimens du Corps du Comte de Harsch ont aussi quitté le 28. Juin le Camp qu'ils occupoient à *Neustadt*, & marcherent à *Pless* près de *Jaromirtz*, où le Duc d'Artemberg les joignit. Ils formerent la Réserve de l'Armée, marcherent le 29. à *Horpitz*, & y séjournèrent le 30. Le 3. Juillet ils joignirent l'Armée à *Reichenberg*.

Un Corps de troupes Prussiennes d'environ 8000 hommes, commandé par le Général de Rebendige, vint le 30. à *Trattenau* que les Autrichiens avoient abandonné, & y exigea des livraisons au nom du Général Fouquet.

Les Généraux de Beck & de Laudohn avoient devancé d'un jour la marche de l'Armée Impériale & Royale dans laquelle ils furent avec éloge. Mr. de Laudohn prit par *Arnan* & *Hochstädt*, & gagna *Friedland* le 3. Juillet avec son Corps, qui est de 12000 hommes: il a poussé des postes jusqu'à *Gorlitz*. Mr. de Beck s'est arrêté à *Hochstädt*. De-là tous les Corps de ces deux Généraux ont formé celui du Comte de Harsch, qui avoit le 4. son Quartier-Général à *Schurz*. Au besoin il peut être joint par Mr. de Ville. Mr. de Haddick étoit pour lors vers l'*Elbe*, Mr. de Gemmingen vers *Gabel* & *Zittau*; & le Roi de Prusse toujours à *Landsbut*, où il faisoit mine de n'être point inquiet.

Pour

Pour peu cependant que la fortune seconde les projets du Maréchal Autrichien, il ne paroît guères que ce Prince puisse conjurer l'orage qui se forme de toutes parts contre lui. L'Armée Impériale & Royale continuant sa marche campoit le 7. & le 8. à *Gorlitzhayn* ayant passé la *Queiss*, où les Prussiens ne le pensoient point. Le Général Laudohn a pénétré avec un Détachement par *Mackliffa* & *Seidenberg* en *Silésie*. Tout-à-coup il a tourné sur *Greifensberg* suivi de l'Armée. Ce poste n'a pas tenu. Les Prussiens, après peu de résistance, s'en sont éloignés. On s'y arrangeoit quand un gros Corps de Prussiens reparut, & fit mine d'y vouloir attaquer Mr. de Laudohn. Un grand combat sembloit comme inévitable : mais le Roi qui étoit venu en personne pour soutenir son monde, s'apercevant que Mr. de Laudohn étoit lui-même soutenu, ils'est retiré. Le poste de *Greifensberg* est important, en ce qu'il assure la *Queiss* aux Autrichiens. On s'attend à une grande Bataille, d'autant que le Maréchal de Daun annonçant par ses marches qu'il vouloit se porter en *Lusace*, le Roi de Prusse a quitté le 5. Juillet son Camp retranché de *Landshut*, & a marché le 6. par *Hirschberg* jusqu'à la *Lahne*, d'où il s'est porté sur *Löwenberg*.

Le Marquis de Ville, après avoir laissé six Bataillons dans la *Haute-Silésie*, a marché avec le reste de son Corps à *Alstadt*, & s'est ensuite porté à *Gruulich*. Mais passons, en attendant les coups éclatans qui se préparent, à l'Armée que Sa Majesté Prussienne a confiée au Commandement du Comte de Dohna. Celle-ci doit se mesurer avec les Russes ; & il n'a pas tenu à ces derniers, si l'on en juge de certains mou-

venemens, que déjà il n'y ait eu une action entré eux & leurs ennemis.

Comme aucun mouvement des Russes n'a paru indiquer qu'ils en voulussent à la *Commercie Antérieure*, la principale partie des troupes qui composent le Corps d'Armée aux ordres du Comte de Dohna, s'est mise en marche le 13. Juin des environs de *Landsberg* pour passer le *Warte*, d'où elle a pris le chemin de *Pofnanie*, dont l'avant-garde de l'Armée Russe occupoit le voisinage. Il s'en étoit détaché quelques jours auparavant quinze cens hommes, qui d'une course du côté de *Glogau*, firent sur dix-sept Villages les dégâts que la guerre permet en pays ennemi. Ils s'en retirent ensuite vers *Lissa* & *Fraustadt*. Depuis lors, des troupes légères de cette avant-garde se sont avancées jusqu'à *Wartemberg*, à quelques milles de *Breslau*, mais sans grand succès. Les escarmouches se font; les Armées avancent l'une vers l'autre sur le territoire de *Pologne*, & font entrevoir un combat prochain du côté de *Pofnanie*. Tandis que le Corps le plus nombreux de celle de Russie s'approchoit de ce territoire, le Prince de Gallitzin y répandoit une Patente, dans laquelle, en donnant avis aux Polonois qu'il étoit en marche pour pénétrer par les Terres de la République dans la Principauté de *Glogau*, il demandoit que les vivres & les fourrages nécessaires lui fussent fournis pendant son passage. D'un autre côté le Comte de Dohna, qui, dès le 13. Juin s'étoit mis en marche de *Landsberg* sur la *Warte*, dans le dessein d'épargner à son Armée d'autres marches, & campoit le 15. à *Meseritz*, a rendu

publique

publique la Déclaration suivante en Langue Latine & Polonoise au moment de son entrée en Pologne.

Le Roi de Prusse, mon très-gracieux Souverain, se trouve obligé de faire entrer une partie de ses troupes sur le territoire de l'illustre République de Pologne, pour garantir ses propres Etats de l'invasion ennemie dont ils sont menacés. En faisant cette démarche Sa Majesté n'a nul dessein de troubler ni d'altérer l'amitié & la bonne intelligence qui subsistent naturellement entre Elle & l'illustre République: Elle réitère au contraire les assurances données ci-devant que de son côté il ne sera rien fait que de conforme aux sentimens qu'elle a témoignés jusqu'à présent; mais aussi elle compte sur un retour d'amitié & de bonnes dispositions de la part de la République, d'autant plus que Sa Majesté ne demande que ce qui a été déjà accordé à ses ennemis. En conséquence tous les Nobles, possesseurs de biens fonds, & Magistrats des Districts qui s'étendent depuis la frontière des Etats de Sa Majesté jusqu'au-delà de Posnanie, voudront bien faire rassembler au plutôt, chacun dans sa juridiction, une provision de vivres, de grains & de fourages, suffisante pour une Armée de 40 mille hommes. Ils peuvent être assurés que l'on payera argent comptant tout ce qui sera fourni. Il faut pourtant les avertir que s'ils manquoient de livrer ces subsistances, on seroit obligé de fourager & d'user du même droit dont se sert une puissance ennemie qui a protesté plusieurs fois de vivre en paix & en amitié avec l'illustre République. On espère donc que toutes les Juridictions qui se trouvent depuis la frontière jusqu'au-delà de

Pologne, feront leur possible pour rassembler le plus promptement toutes les provisions dont l'Armée Prussienne aura besoin à son arrivée dans leurs Districts, où elle entrera au premier jour, sans commettre aucun desordre, & payera comptant toutes les livraisons &c.

Pour donner plus de poids à cette Déclaration, le Comte de Dohna en a fait publier une seconde, dont voici le contenu.

On a déjà signifié sans détour, de la part de Sa Maj. Prussienne, mon très-gracieux Souverain & Maître, à l'illustre République de Pologne, par une Déclaration imprimée en date du 15. Juin de cette année, que les circonstances présentes ne permettoient pas que je différasse d'entrer sur le territoire de la République avec l'Armée à mes ordres. Or, comme elle est maintenant à portée d'y mettre le pied, & que même elle s'y trouve déjà en partie, on requiert par les Présentes, les Grands, Evêques, Prelats, Abbés, Religieux, Seigneurs, Gentilshommes, Magistrats & Habitans du Royaume en général, chacun selon son état & ses dignités, de comparoître au plutôt & dans le cours de cette semaine, soit personnellement ou par Députation, au Quartier-Général, afin d'y régler avec le Commandant en chef & les Commissaires de Guerre établis par le Roi, les livraisons & transports de vivres & de fourrages nécessaires pour la subsistance de l'Armée, qui en payera la valeur argent comptant. Non seulement on regardera ces bons offices comme autant de marques d'amitié entre bons Voisins, mais aussi l'on se verra par-là hors de nécessité de fourager le pays. D'ailleurs on s'attend à recevoir de l'illustre République tous les témoignages de bienveillance

& d'empressement à nous être secourable, & l'on se tient pour assuré que personne n'induira les troupes à désertir de leurs Drapeaux, ni en aucune manière n'en favorisera par un esprit de jalousie, ni ne révélera dans sa maison aucun déserteur; & que bien loin de s'attirer des disgrâces par ces sortes de procédés, de quelque état ou rang que ce puisse être, ne négligera pas d'arrêter tous transfuges dans les lieux où ils seront surpris, & de les livrer sans délai au premier poste avancé, ou au Quartier Général, sous promesse de notre part, qu'à l'entier remboursement des dépenses faites à cette occasion, l'on ajoutera quelque récompense en faveur de quiconque y aura ramené un déserteur. Si l'arrivoit aussi que quelqu'un eût inclination de s'engager dans les troupes du Roi & de servir Sa Majesté de bon cœur & avec fidélité, il pourra s'adresser au Quartier-Général & être persuadé que non-seulement on lui accordera un engagement pour trois à quatre ans de service, mais encore qu'il lui sera donné une bonne somme d'enrôlement. De plus, au cas que les Princes & Membres de l'illustre République fussent disposés à monter à cheval, à se joindre par bandes ou par Compagnies à l'Armée du Roi & à faire cause commune avec Sa Maj., ils peuvent se flatter qu'ils seront bien reçus, & que l'on saura leur rendre la justice qu'ils méritent. Au reste, on est dans cette ferme confiance que tous les Grands, Evêques, Prélats, Abbés, Religieux, Seigneurs, Gentilshommes & Habitans du Royaume en général voudront bien s'employer à répandre & à rendre plus notoire la présente Déclaration. En revanche l'on réitère les assurances que de notre côté nous n'oublierons rien

de tout ce qui pourra contribuer à convaincre l'illustre République des sentimens dans lesquels est le Roi montrés-gracieux Souverain & Maître, d'enretenir constamment l'amitié & le bon voisinage qui subsistent entre elle & Sa Maj. Fait au Camp le 22. Juin 1759. Signé CHRISTOPHE, Burgrave & Comte de Dohna, Général en chef des Armées du Roi, Colonel d'un Régiment d'Infanterie, Chevalier de l'Ordre de l'Aigle Noir &c.

Ces Déclarations produisent leur effet quant aux vivres & aux fourrages, que les habitans fournissent aux conditions mentionnées, à proportion de la quantité qui s'en trouve dans le pays. La même chose se pratique envers les Russes, présentement commandés en chef non par le Général Butturlin, mais par le Général de Soltikoff, sous lequel le Général Fermer n'a pas fait difficulté de servir, étant plus ancien Général que lui. On est attendant ses grandes opérations. Il étoit arrivé de *Petersbourg* à *Königsberg* le 19. Juin. Il y fut reçu & complimenté hors la Ville par Mr. de Korff, Lieutenant-Général & Gouverneur de cette Capitale du Royaume de Prusse pour l'Impératrice de Russie, accompagné de plusieurs autres Généraux & de tous les Membres de la Régence. S'étant mis dans le Carrosse du Gouverneur, le Comte de Soltikoff fit son entrée au bruit du canon des remparts & du Fort de *Friederichsbourg*, alla recevoir au Château les complimens des Députés des Collèges & du Clergé, & après un grand repas que lui donna le Gouverneur, il se rendit à l'Hôtel de Dohna où on lui avoit préparé un logement. Le 23. il
partit

des Princes &c. Août 1759. 131
partit de *Königsberg* pour *Marienwerder*, d'où
il s'est rendu à l'Armée.

Celle des Suedois en *Pomeranie*, aux ordres
du Général de *Lantingshausen*, se renforce &
paroit vouloir commencer aussi les opérations.
Les Prussiens, sur un de leurs mouvemens, se
sont retirés de divers petits postes pour se met-
tre en Corps formé. Tout leur monde de cam-
paigne ne consiste qu'en cinq mille hommes.
Ils sont postés à *Battow*, d'où le Général-Ma-
jor de *Kleist*, qui les commande, observe les
Suedois & peut recevoir des renforts en cas de
besoin & en très-peu de tems, soit de *Stettin*
ou d'autres Places voisines. Quant à la naviga-
tion, dont nous avons rapporté le mois passé,
page 77, une Note de la Cour de Russie, cette
Cour paroît n'avoir pas bien interprété les dis-
positions du Roi de Prusse touchant les Bâti-
mens armés à *Stettin*. Ils ne sont point équi-
pés pour naviger en pleine mer, moins encore
pour aller en course. Ils ne peuvent être em-
ployés que dans les rivières, & à couvrir les
côtes contre les Navires Suedois de cette espèce
qui ont coutume d'inquiéter les rivages des
embouchures de l'*Oder*.

H A N N O V E R.

Cet Electorat court les plus grands dangers.
On y appréhende de le revoir en fort peu de
tems au pouvoir des François qui y avancent.
Minden est en leur pouvoir. Le Quartier-Gé-
néral du Maréchal de *Contades* y étoit le 15.
Juillet. Ils assiègent *Munster*, dont on attend
la reddition; & le Prince *Ferdinand* de *Brunswich*,
qui sent combien lui sont fatales les

suites de sa malheureuse journée de *Bergen*, pensé à passer le *Weser*, si déjà il ne l'a fait. Ses équipages prennent sur *Bremen* d'où se retire le Landgrave de Hesse-Cassel. On compte de le voir bientôt à *Stade*. Quel effet ne produira pas dans de telles circonstances la rupture de la Convention de *Claster-Seven*? Ayant de passer aux Armées Hanovrienne & Françoisé, nous rapporterons une Ordonnance du Roi Electeur de Hanovre, sur une émigration des habitans de son Electorat. Elle est du 9. Juin dernier, faire & signée à *Hannover*, & la voici.

Nous GEORGE II. par la grâce de Dieu, Roi de la Grande Bretagne, de France & d'Irlande, Défenseur de la Foi, Duc de Brunswick & de Lunembourg, Archi-Tresorier du Saint Empire Romain, Electeur, &c. Faisons savoir à tous & un chacun que la nécessité de pouvoir à la sûreté de nos Etats Héritaires d'Allemagne Nous avoit obligé de rendre un Edit, daté de *Stade* le 16. Janvier de la même année, & tendant à faire une levée de ceux de nos sujets en état de porter les armes. Mais quoique par cet Edit on leur eût généralement remontré combien il importoit par devoir aux habitans d'un Pays de contribuer à sa delivrance lorsqu'ils en sont capables; quoiqu'encore on les eût rassurés contre leur crainte par la promesse qu'ils se soient licentiés au bout de deux ans de service; quoique même ceux qui se présenteroient de plein gré dussent s'attendre à des avantages en récompense de leur zèle, & d'autres auxquels il arriveroit d'abandonner leurs foyers pour se soustraire à cette obligation, fussent menacés de confiscation de leurs biens, de prise de corps & de peines afflictives, sans en excepter quiconque auroit préalablement connoissance de leur dessein, ou pourroit y mettre obstacle à propos; Neanmoins il se trouve que quantité d'habitans, propres au service militaire, se sont retirés du Pays pour n'être pas compris dans l'enrôlement, & n'y sont point revenus depuis leur retraite. Or, dans
l'espé-

l'espérance qu'il se rencontre encore parmi ces gens, si peu attentifs à leur devoir, quelques-uns qui ont regret de leur démarche, qui considèrent les préjudices qu'ils se sont attirés par-là, à eux & à leurs familles, qui prévoient d'ailleurs des suites encore plus fâcheuses s'ils persistent plus long-tems dans leur faute, & qui ne demanderoient pas mieux que de se décharger des peines encouruës, s'il ne s'agissoit que de retourner dans leur Patrie : C'est pourquoi Nous leur accordons un Rappel public en vertu des Présentes. Voulons & ordonnons que tels fugitifs ayent à se reproduire en quatre semaines, à compter depuis la date de ce jour, dans les Baillages ou Districts auxquels ils appartiennent, afin d'y prendre parti pour deux ans. A ces conditions, non-seulement on les absout de toutes peines attachées à leur défobéissance; mais encore on les rétablit dans leurs Droits & Privilèges comme fidèles sujets. En conséquence, enjoignons aux Juges & Baillifs dans nos Etats d'avoir attention à ceux qui profiteront de cette grace, de donner avis de leur retour à notre Chancellerie de Guerre, & de rendre publique la présente Ordonnance dans leurs Jurisdictions respectives. Fait & signé à *Hanover* le 9. Juin 1759.

ARMÉES FRANÇOISE ET DES ALLIÉS.

3

Le Duc de Broglie, que nous laissons le mois passé à *Cassel* où il s'est porté à l'improviste, ayant quitté cette Ville pour seconder les opérations de la grande Armée Françoisse, y a laissé une garnison de quatre Bataillons & de 2 Escadrons commandés par Mr. de Villerterque, Brigadier des Armées du Roi. Cet Officier y a d'abord fait publier des reglemens pour l'observation de la discipline & de la police la plus exacte. Aussi n'y a-t-on nullement à craindre les rapines du soldat. Les François sous les grands Généraux qui sont à leur tête se les défendent eux-mêmes comme étant une violation du

du Droit des Gens & des Loix de la guerre:
 80 Mais (dit-on à *Cassel* même) quand ces
 85 François si humains y exigent deux millions
 90 d'écus, payables en trois termes dans l'espace
 95 d'un mois (ce qu'il nous sera impossible
 100 d'exécuter) c'est alors que nous avons bien
 105 sujet de regretter la neutralité à laquelle le
 110 Roi de France nous a invités tant de fois ;
 115 c'est alors qu'on ne doit pas s'attendre à
 120 quelque diminution, d'autant plus que notre
 125 Prince, les yeux fascinés des Anglois qui
 130 l'abandonnent, a donné, si on ose le dire,
 135 dans le travers, en exposant son héritage à
 140 ce qu'il y a de plus dur. Que devenons-nous
 145 si l'on se vengeoit sur nous de l'infrac-
 150 tion commune avec les *Hannovriens* de la
 155 Convention de *Closter-Seven* & de tous les
 160 maux que nos Alliés ont fait souffrir à la
 165 *Franconie* ?

Le Sujet bien sensé peut donc désirer la défaite des *Hannovriens*, comme paroissant le moyen principal de voir finir cette guerre ruineuse pour les deux partis, & de rétablir la tranquillité en *Allemagne*. Ils sont à la vérité à la veille de se voir une seconde fois sous la domination Française, & il ne paroît guères possible que le Prince Ferdinand, quoique grand Général, puisse mettre leur *Electorat* à couvert d'une invasion.

Lorsque le Duc de *Brogli* qui l'a vaincu à *Bergen*, pénétroit en *Hesse*, le Prince Ferdinand faisoit avancer ses troupes vers le *Bas-Rhin*; ce qui n'a abouti qu'à causer bien du dommage au *Hannovre*, dont la Chancellerie en a pris le juste sujet de se transporter à *Stade* avec les *Archives*. 80 Nous payons bien cher (dit-on
 85 aussi

aussi dans ce Pays d'*Hannover*) l'honneur d'a-
voir donné des Rois à l'Angleterre. Pour sa-
tisfaire l'ambition des Anglois, nous voyons
une seconde fois notre Pays devenu le théa-
tre d'une guerre funeste. Que restera-t il à
nos belles troupes ? la ressource, sans doute,
d'aller, si elles peuvent, grossir les Armées
Prussiennes, ou de passer la mer si les
Bâtimens leur sont présentés en suffisance.
Déjà les François se sont emparés de *Minden*,
& poussent vers nous. »

On ne peut que rapidement marquer les
principaux mouvemens des Armées : Un Corps
de quinze mille hommes de celle de France
s'étant avancé jusqu'à *Nordborchen*, le Prince
Ferdinand de Brunswick jugea que le but de ce
mouvement étoit de couper à son Armée par
Rittberg & *Bielefeld* la communication avec le
Weiser & l'Evêché de *Munster* le long de l'*Ems*.
Il marcha d'abord à *Rittberg*, arriva le 19. Juin
aux portes de cette Ville, y campa sur deux
lignes & s'assura des rives de *Gieseler*. Le 20.
au matin le Général Imhoff, qui commande les
Hessois, fut chargé de prendre les devans vers
Rittberg, & l'Armée Alliée traversa la *Lippe* sur
deux Ponts que l'on y avoit jettés. Peu de tems
après Son Alt. Sér. passa avec une Colonne con-
sidérable, dont le Prince Charles de Bevern fit
l'arrière-garde, composée de tous les Grenadiers
& Hussars Prussiens, aux ordres d'un
Lieutenant-Colonel, & l'on se préparoit pour
lors à une vigoureuse défense à *Lipstadt*, tandis
que le Général de *Wagenheim* demouroit au
poste qu'il avoit pris à *Dulmen*, & le Général
de *Zastrow* à *Eimbeck*; d'où celui-ci s'est trans-
porté à *Munster*. Le

Le 26. les François attaquèrent la Ville de *Böck*, & en délogerent 400 Volontaires Prussiens, qui se retirèrent vers *Lipstadt*. Le 29. au matin l'Armée Françoisse, aux ordres du Maréchal de Contades, campée aux environs de *Paderborn*, marcha en six Colonnes à *Ost Schlangen*, & y affit son Camp sur des Buiyeres à quatre lieues de *Rittberg* où étoit encore le Quartier Général des Alliés, leur Armée campant derrière l'*Embs* entre *Neukirchen* & *Wiedenbruch*, & leurs troupes légères occupant le ruisseau de *Hasfenbeck*. D'*Ost Schlangen* Mr. de Contades s'est porté le premier Juillet à *Stuckenbroch*, de-la à *Bielefeld*, que les Alliés avoient abandonné le 2. pour se rendre à *Mell*. Depuis ils se sont retirés à *Warendorff*.

Le Marquis d'Armentieres partit avec un Corps de l'Armée Françoisse le 5. Juillet, & alla camper à *Dorcken*, ou il séjourna le 6. Ce mouvement a été occasionné par celui du Général de *Wagenheim*, qui de son Camp de *Dulmen* s'est retiré dans celui de *Munster*. Le 7. Mr. d'Armentieres marcha à *Coesfeld*. Le Marquis de Conflans s'y étoit déjà avancé avec 500 Chevaux & 300 Fantassins. Le 8. il arriva devant *Munster*. Le Général *Zastrow*, qui y commandoit une garnison des Alliés d'environ 3000 hommes, paroissoit pour lors déterminé à s'y soutenir. Des fourages, des petits postes enlevés par les François, des escarmouches, des prisonniers de part & d'autre, étoient de la partie des marches & des retraites.

Sur le refus de se rendre du Commandant de *Munster*, sommé par le Chevalier de Chabo, le Marquis de Conflans s'approcha plus près de la Place, l'investit le 9. & en dirigea les
atta-

des Princes &c. Août 1759. 137

attaques, après avoir enlevé une Redoute défendue par 41 hommes qu'il fit prisonniers. La grosse artillerie lui étant arrivée de *Wesel*, il n'y a pas d'apparence que la Ville tiendra long-tems ; mais la garnison pourra encore résister dans la Citadelle.

Toute l'Armée Française étant partie le 8. de *Bielefeld* pour *Herworden*, le Prince Ferdinand se retira le même jour vers *Osnabrugg*. Le soir du même jour le Duc de Broglie partit d'*Engheren* avec seize Compagnies de Grenadiers, 1400 hommes d'Infanterie, les Carabiniers de sa Cavalerie, quelques pièces de canon & les Régimens de Schomberg & de Nassau avec le Corps de Fischer pour s'approcher de *Minden*. Il fit sommer cette Place le 9. au matin. Le Général commandant refusa de se rendre. Le Duc fit investir la Place, & le Comte de Broglie, son frère, ayant apperçu sur le bas *Weser* une espèce de Radeau négligé & attaché à la rive droite de la rivière, l'envoya prendre par des Grenadiers de Royal-Deux-Ponts, qui la prirent à la nage. Sur ce Radeau le Corps de Fischer passa, & attaqua la tête du Pont. En même-tems le Duc de Broglie fit tirer son canon pour favoriser l'attaque. Elle réussit. Les Fischers entrèrent pêle mêle dans la Ville avec ceux qui défendoient le Pont. Le Général Zastrow & sa garnison, composée de 1400 hommes, parmi lesquels 24 Officiers & cent Cavaliers Hanovriens, furent pris avec 22 canons & des magasins prodigieux. L'utilité de la prise de *Minden* par sa position sur le *Weser* & le Pont de pierre sur cette rivière, est des plus grande pour l'Armée Française. Il étoit entre

*Prise de
Minden.*

8 & 9 heures du soir quand les Grenadiers de Fischer entrèrent dans la Place. A dix heures tout y étoit tranquille. Le Duc étoit accouru avec une troupe de 60 Officiers & quelques Compagnies de Grenadiers pour aider le Comte son frère, qui a fait le coup, à contenir le soldat. Ces deux Seigneurs sont parvenus à mettre le Corps de Fischer hors de la Ville avec son premier butin. Cette Place prise d'affaut n'en a pas souffert davantage.

Le Duc de Chevreuse entoure *Lipstadt*, mais à une distance assez grande, avec une Brigade, trois Régimens de Dragons & autant de troupes légères. On se porte aussi sur *Hamelen*. Le Comte de St. Germain est chargé de cette expédition. On ne veut rien laisser en arrière.

Le jour suivant de la prise de *Minden*, le Duc de Broglie y plaça le Détachement du Comte son frère, envoya le Régiment de Royal-Nassau & les Volontaires de la Noüe à *Petershagen* à sa droite, le Corps de Fischer à *Lubeck* à sa gauche, & les Régimens d'Apchon & de Schomberg & 400 Carabiniers de la Cavalerie dans des Villages qui sont entre ces deux Ponts en se rapprochant de *Minden*. La répartition de ces Corps se fit avec soin par Mr. d'Apchon qui en étoit chargé; il leur recommanda de se tenir constamment sur le qui-vive. Mais le Prince Ferdinand sachant la prise de cette Place, changea sa marche; il marcha par sa gauche sur *Nyenbourg*, précédé de dix mille hommes & de toutes les troupes légères aux ordres du Prince héréditaire de Brunswich.

La nuit du 11. au 12. les Hussars Hannoveriens, conduits par des payfans plus zélés pour leur Souverain, qu'instruits des loix de la guerre,

des Princes &c. Août 1759. 139

guerre, arrivèrent au Village d'*Holzhausen* où cantonnoient les 400 Carabiniers François, commandés par le Comte Desfalles & Mr. de Scepeaux, Lieutenant-Colonel. Les Hannovriens fondirent à minuit dans les maisons où étoient les Officiers. Mr. Desfalles, éveillé par le coup de fusil de la Sentinelle, gagna à travers l'ennemi la Garde du Quartier, où il a tenu quelque-tems avec une partie de ses Officiers, tandis que les autres rassemblaient les Cavaliers. Le Comte fut blessé & pris, deux Officiers furent tués, deux autres faits prisonniers, avec un Capitaine du Commissaire Général. Les Hannovriens s'étant emparés des chevaux se retiroient, lorsqu'il arriva de la part du Comte d'Apchon, qui commandoit dans le circuit de trois Villages, un secours de cent Chevaux tirés de son Régiment & de celui de Schomberg, qui trouverent déjà le calme rétabli & les Carabiniers à cheval. Ce renfort tenta Mr. de Scepeaux, qui commandoit au défaut de Mr. Desfalles, de venger la perte; mais s'étant porté avec trop d'ardeur jusqu'au Village de *Diebenau*, y rencontra l'avant-garde du Corps du Prince Héréditaire qui le reçut vigoureusement. Sa Cavalerie, fatiguée par cette longue traite, fut peu en état de manœuvrer. Le désordre y survint. Les Hannovriens en profitèrent: & malgré la valeur dont les Dragons d'Apchon & ceux de Schomberg combattirent, les Carabiniers ont perdu dans leur retraite 120 hommes & autant de chevaux, qui ont été pris. La perte auroit été plus grande, s'il n'étoit venu lui-même avec deux cens Dragons pour les soutenir.

*Surprise
pour les
Français.*

Le Duc & le Comte de Broglie, informés

à *Minden* de cet échec , se rendirent en diligence au Village où l'attaque avoit commencé , mais ils y trouverent la tranquillité rétablie. Le Prince Héritaire a renvoyé 147 prisonniers du nombre de 168 qui ont été faits. Le surplus avec Mr. Dessales , étant demeuré à *Diebenau* hors d'état d'être transporté. Le Duc de Broglie a fait un exemple du zèle indiscret des Payfans qui ont facilité l'attaque de nuit. Il a imposé à *Minden* la somme de 53000 livres pour l'achat des chevaux perdus. Cette contribution a été payée sur le champ , ce qui a préservé la Ville du pillage.

Le Maréchal de Contades a eu le 13. Juillet partie de son Armée à *Cosfelt*, le 14. à *Minden*, & le 15. il arriva en cette dernière Ville avec le reste. Le gros de la Réserve y étant arrivé le 12 , en est parti le 14. pour camper à *Buckebourg*, au delà du *Weser*, que le Prince Ferdinand pense tout de bon à repasser, ses équipages ayant défilé vers *Bremen*. Le Corps de Fischer s'étend vers *Hannover*, le reste des troupes légères Françoises s'est porté à *Osnabrugg*, d'où les Hannovriens qui y campoient se sont retirées avec promptitude, laissant aux François un gros magasin qu'ils n'ont pû ni emporter ni détruire. Mr. de Besenwald, Maréchal de Camp, s'est rendu le 14. à *Cassel* pour y rétablir le calme dans cette partie, que le Général Imhoff cherchoit à troubler. Il n'est guères possible de détailler tous les mouvemens qui conduisent aux opérations décisives du *Hannovre* dans un Journal qui a ses bornes. On en marque seulement l'essentiel. Voici ce que présente l'Armée de l'Empire & celle de la partie des Prussiens que commande en *Saxe* le Prince Henri de Prusse.

L'Armée

L'Armée de l'Empire aux ordres du Prince Palatin de Deux-Ponts, que nous laissons le mois passé à *Bamberg*, s'étant transportée à *Blummann*, en décampa le 19. Juin pour se porter à *Königsberg*, & le Quartier-Général fut établi dans la Ville de *Halsfurth*. L'avant-garde du Prince Henri de Prusse, s'étoit retirée ce jour-là de *Hoff*, de *Plauen*, de *Langensfels* & d'*Oelnitz* jusqu'à *Zwickau*, sans avoir laissé d'autres postes avancés qu'entre cette dernière Ville & *Reichenbach*. Pendant le séjour de l'Armée de l'Empire à *Königsberg* le 21. & le 22, on facilita le transport des fourrages & des subsistances au moyen de deux Ponts qui furent jetés sur le *Meyn*. Les Généraux de *Ried* & de *Weczey* qui commandent en cette Armée s'étoient pour lors avancés jusqu'à *Salzungen*, avoient établi des postes à *Vacha* & *Meinungen*, & pouffoient leurs trouïlles à *Eisenach* & dans le Duché de *Gotha*. Le 23. l'Armée transféra son Camp de *Königsberg* à *Hoffheim*, & le Quartier-Général au Village d'*Egelsdorff*. Quant aux Généraux de *Luzinsky* & de *Kleefeld* de la même Armée, ils se sont bornés à étendre leurs postes jusqu'à *Lohenstein* & *Nordhalben*. Le 24. le Prince de Deux-Ponts ayant dessein de se rendre pour quelques jours à *Manheim*, remit par interim le Commandement de l'Armée au Maréchal Comte de *Serbelloni*, & en partit vers le soir avec la permission de la Cour Impériale. Le lendemain on transféra le Quartier-Général d'*Egelsdorff* à *Friesenhausen*, sans qu'il se fit aucun changement dans la position de l'Armée, qui conserva le Camp de *Hoffheim*, avec des postes avancés du Général *Luzinski* à *Ebersdorff*, *Neuendorff*, *Helmbrechts* & *Schwarzbach*.

Un Corps des Pruffiens s'étoit porté ce jour-là de *Plauen*, *Rosenthal*, *Zwickau* & *Reichenbach* dans les environs de *Hartenstein*; un Bataillon couvroit leur magazin à *Zwickau*, dont ils transportoient les vivres; le Prince Henri avec ses troupes tenoit trois Camps près de *Tzoppau*, & il avoit son Quartier à *Chemnitz*.

Une partie des habitans de la *Hesse* avoient pris le parti de s'ameuter il y a quelque-tems, & loin de témoigner dans les circonstances présentes aucun des égards qu'ils doivent aux armes Impériales, ceux de *Smalkalden* furent assez téméraires de fermer leurs portes à l'approche d'un détachement des troupes des Cercles, d'attendre le canon avant que de les ouvrir, & de refuser au détachement les chevaux & les charriots qu'il demandoit. Il étoit tems de les punir. Ceux de *Heringen*, plus coupables encore, & non contents de crier l'allarme à la vûë d'un Corps de Hussars de *Czeczeny*, qui étoit venu se présenter devant leur Ville au Printems de cette année, ayant eu l'audace de lui résister les armes à la main, il convenoit de les punir aussi pour ne pas laisser dans l'oubli des mépris si marqués, ces actes d'hostilité. On envoya donc un Corps du même Régiment vers le dernier de ces endroits, lequel en desarmant les habitans, leur enleva toutes leurs munitions de guerre, leur fit payer les contributions, leur prit ce qu'ils trouverent de leurs bêtes à corne, & revint sur ses pas avec le Forétier-Intendant, qu'il emmena en ôtage.

Quoique l'Armée Impériale eut reçu ordre le 27. de se tenir prête à marcher, elle ne quitta point son Camp. Il n'en sortit le 28. qu'un détachement, muni d'un train d'artillerie,

sous

sous la conduite du Baron de Kolb, Lieutenant-Général, du Général-Major d'Augée & du Colonel de Seckendorff. Ce Détachement prit sur *Trapstadt*. Mais sur ce que des Partis Prussiens se réunissoient en Corps dans le voisinage d'*Erfurth*, les postes avancés des Cercles se mirent à battre les chemins de *Smalkalden*. Mr. de Kolb, qui s'étoit arrêté à *Hoxdorff* jusqu'au premier Juillet, se porta à *Meinungen*, & le 2. à *Smalkalden*, où il exigea des habitans non-seulement les arrérages des contributions, mais en imposa de nouvelles sur la Ville & ses dépendances. En même-tems l'Armée marcha de *Hoffheim* à *Trapstadt*. Le 3. à *Roembild* où elle séjourna jusqu'au 12. qu'elle s'avança jusqu'à *Schleussigen*; où le Prince Palatin de Deux-Ponts de retour de *Manheim* le 13. au soir en a repris le Commandement en chef. De sorte qu'à quelques escarmouches près, toujours inséparables des mouvemens des Armées, il ne s'étoit rien passé de fort remarquable à celle de l'Empire, dont le Quartier-Général a été établi à *Arnstadt* les jours suivans, & y étoit encore le 20. Le Général Ried s'est avancé à *Bleicherode*. Le Général Luzinski couvre le flanc droit au-dessus de *Saalfeld*. Un gros de Hussars est entré dans *Weymar*, & à campé ensuite devant cette Ville avec un détachement du Régiment de Savoye & de Trautmansdorff.

Mais ce qu'on doit ajouter ici des Armées Françaises & des Alliés, c'est qu'il alloit s'en présenter une Bataille le 17. Juillet. Le jour précédent le Prince Ferdinand tirant son Armée de *Nyenbourg*, où il l'avoit rassemblée, la mena droit aux François vers *Minden*, dont il avoit bien examiné le Camp du Maréchal de

Contades, séparé de la Réserve commandée par le Duc de Broglie. Huit mille hommes aux ordres du Prince Héritaire de Brunswich, formerent l'avant-garde, & vinrent en présence des François le 17. au matin. La marche étoit des mieux dirigée & remplissoit l'attente du Prince qui l'avoit ordonnée. Le Maréchal de Contades, suivant l'apparence, n'auroit pû que se soutenir foiblement, si l'attaque des Hanoïviens s'étoit faite précipitamment. Le poste qu'il occupoit avoit quelques côtés qu'il n'étoit pas possible de couvrir. Mais l'avant garde des Alliés dut attendre le reste de l'Armée. Les François profitant de ces momens, se mirent lestement sur les armes, & Mr. le Maréchal changea sa position. Le Duc de Broglie étant à portée fit sa jonction, & dissipa ainsi tout le plan étudié du Prince Ferdinand, qui dûc faire sa retraite sur les six heures du soir & se replier sur *Petershagen*. On compte de voir le terrain entre le *Wejer* & l'*Aller* bientôt marqué d'une nouvelle Bataille. Passons au Prince Henri de Prusse.

Du côté de ce Prince, les troupes cantonnées dans les environs de *Dresde* firent, dans les premiers jours de Juillet, une petite marche forcée vers l'*Elbe*, qu'ils passerent près de *Zambegast*, entre cette Ville & *Pirna*. Depuis le 5. qu'elles revinrent sur leurs pas, elles ont entrepris de faire une excursion en *Bohème*, à la faveur d'un Corps d'observation qui prit sur *Stolpen*. Ces troupes pénétrèrent dans les Terres de *Hainzbach*, de *Lichtenstein* & de *Salm*, d'où elles enleverent ce qu'elles trouverent de bétail, en vendirent une partie sur la route, & ramenerent l'autre en descendant l'*Elbe*, jusques dans

le

des Princes &c. Août 1759. 145

le voisinage de *Dresde*. La brièveté de leur séjour en *Bohème*, ne leur permit pas de recevoir le total des contributions exigées, elles s'assurèrent du payement en prenant pour otages six personnes, dont quatre Officiers civils & deux Ecclésiastiques. Les Prussiens justifient ce pillage par un motif de représailles de l'excursion faite en dernier lieu des troupes légères Russiennes dans la Principauté de *Glogau*. D'abord après la course exécutée ils retirèrent du côté de *Dresde* toutes les Barques dont ils s'étoient servis, & placèrent par précaution des détachemens aux endroits guéables de la rivière. Au reste, il ne paroissoit pas encore vers le 12. de Juillet que les troupes Prussiennes du Prince Henri dussent quitter ce jour-là leurs cantonnemens si à charge aux habitans du plat-pays. On ne voyoit alors que retranchemens dans les Villages renfermés dans le circuit. L'Officier & le soldat y logeoient par-tout dans des barraques construites pour leur usage. La garnison de *Dresde* redoubloit de vigilance, & le Comte de Schmetteau son Commandant réitéroit la menace de s'enfvelir sous les ruines de cette Résidence Electorale, si l'Armée Autrichienne s'en approchoit.

Comme la *Silésie* va devenir en apparence le siège des armes, le Roi de Prusse a rendu publique dans toutes les Villes de ce Duché & dans celles du Comté de *Glatz*, une Ordonnance relative à d'autres rendus précédemment contre les impressions que pourroient faire sur l'esprit des habitans les Manifestes que répandent les Russes. Voici la Pièce, déjà dattée du 6. Juin.

Nous FREDERIC, par la grace de Dieu, Roi de Prusse, Electeur de Brandebourg, &c. &c. &c. savoir faisons à tous & un chacun par les Présentes, que quoique tous les Vassaux & Sujets du Duché de Silésie & du Comté de Glatz, tant en général qu'en particulier, ayent été plusieurs fois avertis pendant le cours de cette guerre de ne se laisser émouvoir ou séduire par les suggestions & Manifestes de l'ennemi, encore moins de lui prêter aucune assistance, soit en vivres ou fourages, mais au contraire de persister constamment dans la fidélité & dans l'obéissance qu'ils Nous doivent en qualité de Souverain légitime, sans se laisser détourner de ces devoirs par aucuns motifs ou prétextes quelconques; cependant si est ce que nonobstant la confiance où Nous sommes que nos Vassaux & Sujets sont portés d'eux-mêmes à remplir leurs obligations naturelles, sans qu'il soit nécessaire de leur en rappeler le souvenir, Nous avons jugé à propos de rendre le présent Edit dans les circonstances où les Chefs & Commandans des troupes ennemies ont recours aux Manifestes pour attirer dans leurs intérêts & rendre soumis à leurs ordres les habitans de ces Pays. En conséquence, Nous avertissons réitérativement & surabondamment tous nos Vassaux & Sujets du Duché de Silésie & du Comté de Glatz d'être en garde contre toutes insinuations & séductions de cette nature, & de n'avoir pour ennemi, soit en lui livrant des vivres, fourages & autres subsistances, soit en lui fournissant des sommes d'argent, ou en prévenant la désertion parmi ses troupes; aucune de ces déférences qui puissent les aliéner de leur fidélité & attachement envers notre personne, leur Souverain Maître & Seigneur légitime.

légitime. Au contraire ils acquitteront ponctuellement tout ce qui regarde les subsides ordinaires du Pays, & les choses nécessaires pour le service de notre Armée, lesquelles seront livrées sans demande préalable, sans difficulté & sans le moindre délai. En recompense, Nous promettons du soulagement en toute occasion à ceux d'entre-eux qui se comporteront en fidèles Vassaux & dignes Sujets, & menaçons de peines certaines tous autres, qui, rebelles à leur devoir, se seront montrés mal intentionnés pour Nous, & favorablement disposés pour l'ennemi.

Or, comme plusieurs Vassaux & Sujets de la Haute-Silésie, où se trouve actuellement un Corps ennemi, se sont rendus coupables de félonie & d'infidélité par un oubli de leur devoir, jusqu'à se mettre sous l'appui de ces troupes, à s'arroger l'autorité de faire dans les Cercles de la Province toutes sortes de dispositions nuisibles à nos intérêts, & que non contents de ces punissables démarches, ils se proposent, sans doute, d'entraîner la multitude par leur exemple, afin de pouvoir exténuer aux yeux du public l'odieux d'un écart que rien ne sauroit justifier; néanmoins Nous sommes fermement persuadés que tout Vassal & Sujet d'honneur ne pourra que détester la conduite de ces parjures & méchans garnemens, & rompre tout commerce avec eux.

Au surplus, Nous avertissons particulièrement chacun de nos Vassaux & Sujets bien-intentionnés de ne pas prêter l'oreille aux discours de ces transfuges suborneurs, ni de se mettre dans le cas de chanceler dans la fidélité & l'obéissance qu'ils Nous ont une fois jurée; serment dont aucune Puissance de la terre ne

fauroit les absoudre. Loin de-là, Nous espérons que chacun saisira les occasions d'arrêter ces transfuges, & de les livrer aux Garnisons des Forteresses les plus voisines. Mais au cas qu'il en soit autrement, & supposé qu'il y aille de la faute de l'un & l'autre de nos Vassaux & Sujets, tels seront réputés pour participants au crime des transfuges & punis des mêmes peines. En foi de quoi Nous avons signé & muni la Présente de notre Sceau Royal. Fait au Quartier Général à Reichhannersdorff le 6. Juin 1759. Signé, FREDERIC. Et plus bas, DE SCHLABERNDORF.

V I E N N E.

Le 24. Juin, Fête de St. Jean-Baptiste dont l'Archiduchesse cinquième porte le nom, fut tout-à-la fois un jour de réjouissance & de tristesse à la Cour & parmi les habitans. Vers les huit heures du matin, le feu prit à l'Hôtel du Comte de Stahrenberg, appelé *Frey-Haus*, & situé vis-à-vis la Porte d'Italie, à l'entrée du Fauxbourg de *Wieden*. On employa en vain tous les secours pour arrêter les progrès de l'incendie; les trois quarts de ce vaste Hôtel furent bientôt réduits en cendres. Un vent impétueux de Nord-Ouest ayant poussé les flammes sur des maisons voisines, elles en consumèrent deux jusques aux fondemens, endommagèrent quelques-autres, épargnèrent heureusement les Edifices intermédiaires avec la magnifique Eglise de St. Charles, & transporterent à près de 400 toises de distance des matières enflammées, qui embrasèrent un Magasin à fourrages & des Ecuries de la Cour, un peu au-delà & en avant du Jardin du Prince de

des Princes &c. Août 1759. 149

de Schwartzembourg. Dans l'instant ce ne fut qu'un gouffre de feu, dont on ne sauva qu'avec beaucoup de peine & de risque les chevaux & les mulets, à la réserve de quelques uns & de plusieurs voitures. Ensuite quelques petits Bâtimens adossés à ces Ecuries, eurent le même sort ; & les flammes, suivant la direction du vent, s'en tirèrent jusqu'au Fauxbourg de *Landstrafs*, engloutirent trois maisons de la rue appelée *Grass-Gassel*, deux de celle de *Hunger-Gassen*, & portèrent le dégât dans plusieurs autres. Enfin le vent éleva les braisiers à un tel degré de hauteur & les chassa au loin avec tant de force, qu'ils se répandirent sur le Village d'*Erdbergen*, situé en-dedans des lignes de *St. Marc* du côté du *Danube*, où il n'y eut pas moins de 32 maisons de brûlées. On ne nous marque pas s'il a péri du monde dans cet effroyable incendie, qui dura toute la journée du 24. Juin, continua la nuit suivante, & ne finit que le 25. au matin, que le vent commença à se calmer.

L'Impératrice-Reine, après avoir eu la douleur d'être témoin d'un si triste spectacle, partit le même jour pour se rendre auprès de l'Empereur qui étoit pour lors au Château de *Schlosshoff*.

Le nouvel Ambassadeur de France, qui est le Comte de Choiseul, frère du Duc qui l'a précédé dans cette Ambassade, est arrivé à *Vienne*, & le 2. Juillet il eut sa première audience de l'Empereur, à laquelle il fut conduit par le Comte de *Khevenhuller-Metsch*, Grand Chambellan. Ses Lettres de créance ayant été remises, il fut conduit à celle de l'Impératrice-Reine Apostolique avec les mêmes cérémonies.

Madame

Madame l'Ambassadrice l'eut le même soir de Sa Maj. Le lendemain Mr. l'Ambassadeur fut introduit à celles des Archiducs & Archiduchesses. Mr. de Boyer, qui a été Secrétaire d'Ambassade sous le Duc de Choiseul & qui étoit chargé des affaires de France depuis son absence, est parti pour *Liege*, où il doit résider en qualité de Ministre du Roi Très-Christien.

Un train de 29 grosses & belles pièces de canon, que l'Impératrice de Russie envoie en présent à l'Impératrice-Reine, est arrivé à *Ebergesing*, Terre appartenant au Prince de *Lichtenstein*. Leurs Maj. Imp. s'y sont rendus pour les voir.

HAMBOURG. Le Roi de Danne marc, qui étoit allé dans son Duché de *Holstein* passer ses troupes en revûë, est de retour à *Copenhague* depuis le 27. Juin.

De *Breme*, où le Landgrave de Hesse-Cassel s'étoit rendu avec sa Cour, ce Prince, par les vicissitudes de la guerre, a cru devoir se réfugier une seconde fois à *Hambourg*. Il y est depuis le 18. Juillet, & pourra bien y faire un nouveau & peut-être assez long séjour dans les circonstances où se trouve son Landgraviat. La Ville de *Breme* a présentement les *Hannoviens* pour hôtes. Quatre Régimens de leur Corps d'Armée partis de *Munster*, furent, par une marche forcée le 15. Juillet, aux portes de cette Ville, dont ils forcerent la Garde avancée, & y entrèrent sans aucune réquisition préalable. Ces troupes furent logées chez les habitans indistinctement. Il n'y eut d'exemtes que les maisons appartenantes au Roi d'Angleterre, qu'on appelle les Maisons *Hannoviennes*. L'Arsenal a été forcé ; on en a enlevé les meilleurs

Les Han-
noviens
dans Bre-
me.

des Princes &c. Août 1759. 151
leurs armes. Le 18. les quatre Régimens cam-
poient sur le rempart, attendant un Général.
Cette *intrusion*, si l'on peut ici user de ce ter-
me, avoit ses raisons de convenance dans le
cas où sont à présent les Hannovriens.



N O R D.

SUEDE. On ne sçait comment envisager dans ce Pays la guerre présente. La division y regne, & l'on diroit que le courage des Suedois n'existe plus depuis qu'ils se sont érigés en République, sous le gouvernement d'un Roi qui n'en est que le premier Membre. Quoiqu'il en soit, on veut espérer que les troupes qui sont en *Pomeranie* agiront dans ce reste de campagne avec plus d'efficacité que dans les précédentes, en se conformant au plan concerté entre les Généraux des Armées Autrichienne, Françoisise, Russe & de l'Empire, & en profitant de leur diversion pour pénétrer avec eux, soit dans la *Pomeranie-Prussienne*, soit dans le *Brandebourg*.

Le *Dannemarc* tranquille ne présente rien, si ce n'est que dix Vaisseaux Danois Marchands pris par les Armateurs Anglois viennent d'être restitués à leurs propriétaires par les Seigneurs Juges des Appels de la Cour de *Londres*. On ne sçait pas encore comment ils ont prononcé sur les dommages.

La *Russie* dans son intérieur n'offre également rien de remarque. On y a reçu de *Perse*, par la voye d'*Astracan*, que la guerre qui regne assez ordinairement dans cet Empire entre des Concurrans, présente l'événement suivant arri-
vé

vé sur la fin de l'année dernière

Schach-Ali-Chan-Send s'étant rendu maître de tout le *Misandron*, le Sardar Kadchar-Muhamed-Chaffan Chan se vit réduit à l'extrémité de s'enfuir à *Asterabat*, où il s'arrêta avec ses Kadchars & un petit nombre de Persans. Dès son arrivée en cette Ville, il fit étrangler tous ceux des Kadchars, partisans de Chaffan-Chan-Lenck, ancien Gouverneur & son proche parent, mais qui s'étoit déclaré contre lui, & n'épargna pas même Muhamed-Weli-Chan, son propre oncle, soupçonné de trahison. Ces cruautés ne parvinrent pas plutôt aux oreilles de Chaffan-Chan, qu'il quitta la Cour de Schach-Ali-Chan, & se réfugia à *Siras* auprès de Kerim-Chan-Send, tant afin de l'engager à exterminer le Serdar, que pour se soustraire à sa poursuite & se garantir de ses mains.

Lorsque Muhamed-Chaffan-Chan se fut ainsi défait de son oncle & de ses adhérens, il confia toute sa famille aux soins de Muhamed-Chan-Beck, son beau-frère; laissa Schach-Ismaël dans *Asterabat*; se mit à la tête d'une Armée de tout ce qu'il avoit pû ramasser de gens de la populace, & marcha vers le commencement de cette année droit au Bourg d'*Echref* pour y combattre Schach-Ali-Chan. Il le rencontra avec ses troupes près de la petite Ville de *Kulbat*, où se donna un combat très-vif, qui dura quelques heures, pendant lesquelles la ruine totale d'Ali-Chan parut certaine. Cependant la fortune, qui jusques là lui avoit été contraire, lui devint ensuite si favorable, qu'il battit à platte couture & mit en fuite son ennemi Muhamed-Chaffan-Chan, que le Kadchar Muhamed-Ali-Aga, frère de Chaffan-Chan-Lenck,

Lenck, tua de sa propre main dans la poursuite, pour venger le sang de ceux de sa Nation qu'il avoit répandu à *Asterabat*, sur tout la mort de ses proches, Muhamed Weli-Chan & sa femme, pour lors enceinte, à qui il eut la cruauté de faire ouvrir le ventre. Muhamed-Ali Agane voulut point souiller son sabre du sang du Tyran, il lui coupa la tête au moyen d'un poignard, & la porta en triomphe à Schach-Ali-Chan, qui se rendit aussi-tôt à *Asterabat*, où il fit son entrée sans la moindre opposition, & reçut à sa Cour Schach-Ismaël avec toutes les marques d'honneur dûes à son rang. Il députa au Kerim-Chan-Send, lequel étoit déjà à *Tegran*, où il avoit nommé & muni de pleins-pouvoirs un Ministre, pour négocier un accommodement entre lui & le Tyran dont on lui apportoit la tête.

De la *Pologne*, après ce qu'on a rapporté des Armées Russe & Prussienne qui y portent le théâtre de la guerre, l'on en a à marquer que le 31. Mai une bande de Haidamacs, ce peuple brigand & forcené, y pilla la Ville de *Constantinow*, & n'épargna pas même l'Eglise du lieu, dont elle emporta les Vases sacrés. De-là ces Brigands marcherent aux Villages de *Werbka* & de *Bieleckie*. Non-contens d'en avoir dépouillé les habitans jusqu'à la chemise, ils allerent le 24. assaillir pendant la nuit le Château de *Zetwełzinsky*, appartenant au Prince de Swientoslau, qui, pour leur en empêcher l'entrée, ordonna que l'on mit le feu à une grande quantité de buches qu'il avoit entassées avec ses gens aux quatre coins du Château. A peine le feu se fut éteint, que les Haydamacs franchirent les brasiers, forcerent les portes & se jetterent

rent dans les appartemens ; ce qui obligea le Prince de se réfugier au haut de la tour, d'où lui & son monde déchargèrent leurs armes sur eux, & en couchèrent cinq par terre. Ceux-ci, ayant répondu sur le même ton, tuèrent un certain Mareyanowitz & deux Cosaques au service du Prince, & se retirèrent dans une forêt voisine. Le lendemain vers le midi, dans le tems que le Prince & son monde se reposoient des fatigues de la veille, les pillards revinrent attaquer le Château avec un redoublement de fureur. On remonta à la tour ; on les canarda comme auparavant. Plusieurs d'entre-eux furent tués ; mais enfin trop nombreux pour une poignée d'hommes, ils eurent le dessus, tuèrent à leur tour six Domestiques du Prince, & tentèrent jusqu'à six fois de le percer lui-même d'une lance, dont il tâcha d'éviter la pointe à corps défendant. Il blessa de sa propre main deux de ces Haydnacs ; mais il ne put garantir de la leur les Princesses son épouse & sa fille qu'ils blessèrent inhumainement, & ne sortirent du Château qu'après en avoir enlevé tout l'argent, la vaisselle & les meubles.

Un Détachement de quelques Compagnies de troupes Polonoises s'est mis en marche par *Caminiec* à la poursuite de ces Barbares, qui se sont éclipés dans les bois. On doute fort que le Prince de Swientoslau guérisse des blessures qu'il a reçues.

M O R T S.

Catherine Loredan de Mocenigo-Soranzo,
sœur du Doge de la République de *Venise*,
mourut

des Princes &c. Août 1759. 155
mourut en cette Ville le 9. Juin dans un âge avancé.

Le même jour mourut de la petite vérole à *Siegen*, Dame Anne-Catherine-Auguste, Princesse de Nassau-Siegen, issuë de la Ligne Protestante. Les deux Princesses ses sœurs ont été emportées cette année de la même maladie.

La jeune Princesse de Condé a payé à *Paris* le même tribut à la nature.

Le 15. est mort à *Francfort-sur-l'Oder*, Frédéric-Sigismond de Bredow, Général de Cavalerie au service du Roi de Prusse, Chevalier de l'Ordre de l'Aigle-Noir. Il étoit dans sa soixante-dixhuitième année.

Mr. de Cordeys, Conseiller d'Etat, Trésorier-Général & Surintendant des Finances à *Bruxelles*, y est décédé le 18.

Le Marquis de la Pointe, Gentilhomme de la Chambre de Son Alt. Royale le Duc Charles de Lorraine, y est mort le jour précédent.

Le 20. mourut en *Moravie*, Maurice-Adolphe-Charles Duc de Saxe-Zeits de la Branche Electorale âgé de 57 ans. Il étoit Chanoine Capitulaire de l'Archevêché de Cologne.

François Borghese, Romain, Cardinal-Evêque, Sous-Doyen du Sacré Collège, Evêque de Porto & de Sainte Rufine, Protecteur de la Nation Siennoise, décèda le 21. à *Rome*, laissant un vingt-deuxième Chapeau vacant.

Messire Joseph de la Motte Guerin, Maréchal des Camps & Armées du Roi de France, Gouverneur de *Philippeville*, nommé pour commander en *Hainaut*, mourut à *Orly* le 22. âgé de 66 ans. Ce Gouvernement a été donné au Marquis de Jumilhac, Lieutenant-Général des Armées de Sa Maj. Très-Chrétienne & Capitaine-

Capitaine-Lieutenant de la première Compagnie des Mousquetaires.

Le 25. mourut à *Madrid* dans la soixantendix-septième année de son âge, Don Sebastien de Eslava, Secrétaire au Département de la Guerre en Espagne, Capitaine-Général des Armées de Sa Maj. Catholique. Il vaque par cette mort outre l'Emploi de Secrétaire au Département de la Guerre, celui de Directeur-Général de l'Infanterie.

Le Duc de Caylus, Viceroi de Valence, & aussi Capitaine-Général des Armées du Roi d'Espagne, a pareillement terminé la carrière âgé de plus de 90 ans.

Amande Elisabeth-Felicité d'Aiguillon d'Angenois, fille d'Emanuel-Armand Duplessis-Richelieu, Duc d'Aiguillon, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant-Général de ses Armées & Commandant pour Sa Majesté en Bretagne, décéda le 3. Juillet à *Paris*, n'ayant que 13 ans.

Mr. le Danois, Marquis de Geoffreville, Colonel des Grenadiers de France, est mort de la petite vérole à l'Armée d'Allemagne.

Messire Jean-Adolphe, Baron de Renesse, &c. Membre du Corps des Nobles de la Province d'Utrecht depuis 1709, Président de ce Corps & son Député à l'Assemblée des Etats-Généraux, mourut à *Utrecht* le 19. Juillet dans la quatrevingt-quatorzième année de son âge.

Un nommé Donald Cameron, après s'être marié en dernier lieu à l'âge de cent ans & au-delà, est mort à *Kinnicklaber* en *Ecosse* dans la cent-trentième année de sa vie.

Marsazes.

des Princes &c. Août 1759. 157

M A R I A G E S.

Charles-Emanuel de Crussol, Duc d'Uzès, premier Pair de France, Prince de Soyon, &c. épousa le 8. Juin à Uzès, Demoiselle Marie-Gabrielle-Marguerite de Gueydon, fille de feu Messire Henri de Gueydon, Seigneur de la Ville de *St. Hypolite, de Planque &c.*

Le Roi, la Reine & la Famille de France, ont signé au mois de Juillet le Contrat de Mariage du Duc de Grammont & de Mademoiselle de Choiseul, fille du Duc de ce nom, Ministre actuel au Département des Affaires étrangères.

F I N.



A V I S.

ON vient de remettre sous presse la Théologie du R. Père Thomas de Charmes, Capucin de la Province de Lorraine, ancien Professeur en Théologie, chez Antoine & Thomas père & fils, Imprimeurs-Libraires à Nancy.

On ne fera point ici l'éloge de cet Ouvrage; la rapidité avec laquelle les deux premières Editions ont été enlevées, & la faveur qu'il a pris dans la plûpart des Ecoles d'une partie de l'Europe, annoncent assez combien les plus grands Professeurs en ont reconnu le mérite. En effet, de toutes les Théologies qui ont paruës jusqu'alors, il n'en est point (de l'aveu même de plusieurs Docteurs en ce genre) qui traite cette grande matière avec plus de précision, de netteté & de clarté.

[Cette

Cette troisième Edition vient d'être revûe, corrigée & augmentée par l'Auteur, qui y a fait plusieurs changemens considérables. Les Imprimeurs de leur côté en ont changé le caractère, & se servent pour cette troisième Edition d'un *Cicero* neuf, qui est d'un corps au-dessus de celui dont on s'est servi pour les deux premières, & employent un papier beaucoup plus grand & plus beau, & par conséquent donnent un format plus gracieux à l'Ouvrage, qui contient sept Volumes *in-octavo*. Les sixième & septième Volumes qui traitent des Sacremens, ayant été demandés par plusieurs Professeurs, seront achevés d'imprimer dans peu de jours; les cinq autres Volumes dans le courant de la présente année.

Ils ont aussi réimprimé le *Compendium*, qui est actuellement en vente. Le prix est de 40 sols de France en blanc, & de 50 relié : C'est le même prix pour chaque Volume du corps de la Théologie. Ces Imprimeurs se flattent que Messieurs les Professeurs seront contens de la belle exécution de cet Ouvrage, rien n'ayant été épargné pour y parvenir.

En donnant les derniers coups de plume à ce Journal, nous apprenons le siège commencé le 22. Juillet, par les François, de la Ville de *Munster*; qu'après neuf heures de canonnade, elle leur a été abandonnée par les Hannoveriens, qui se sont retirés dans la Citadelle; & que la tranchée de cette Citadelle a été ouverte le 23. On compte à présent sur sa reddition effectuée.